

République du Sénégal
Un peuple – un But – une Foi
Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural
Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du Fleuve
Sénégal et des Vallées du fleuve Sénégal et de la Falémé
S.A.E.D



**Projet de Promotion de Partenariat Rizicole Public Privé dans le Delta du fleuve Sénégal
(3PRD)**

Conventions de financement :

AFD : CSN 1250.01 Z et 1250.02 A et avenant n°2 du 05/11/2015

BOAD : 2010048 / PR 2010 23 00

Rapport d'achèvement du Projet



Septembre 2019

Unité de Gestion du Projet 3PRD : SAED, Avenue Insa
COULIBALY, BP 74, Sor, Saint-Louis Téléphone : 33 961 43

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX	3
SIGLES ET ABREVIATIONS	4
INTRODUCTION	7
I. Rappel du contexte et justification du projet	8
II. Présentation du projet	8
II.1 Objectifs	8
II.2 Composantes	8
II.3 Groupes cibles	9
II.4 Stratégie d'intervention	9
II.5 Organisation et gestion	10
II.6 Coût et plan de financement	10
III. Conditions préalables à l'entrée en vigueur des conventions	12
III.1 Accord de prêt de la BOAD	12
III.2 Accord de prêt de l'AFD	13
IV. Exécution technique de la composante 1	13
IV.1 Études	13
IV.2 Infrastructures structurantes	14
IV.3 Aménagements terminaux	18
IV.3.1 Première tranche de 1975 ha	18
IV.3.2 Deuxième tranche de 350 ha	23
IV.4 Étude juridique	25
IV.5 Enquête sur la situation de référence des attributaires	25
IV.6 Sélection des attributaires de la phase 1 (1975 ha)	26
IV.7 Sélection des attributaires de la phase 2 (250 ha)	27
IV.8 Gestion du périmètre	29
IV.9 Mise en valeur et production agricoles	29
IV.10 Mise en œuvre du PGES	30
V. Exécution technique de la composante 2	32
VI. Exécution financière	38
VI.1 Exécution convention BOAD	38
VI.2 Exécution convention AFD	39
VII. Coordination et gestion du projet	41

VIII. Difficultés rencontrées	42
IX. Leçons apprises	44
CONCLUSION	45
ANNEXES	47

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Prise en charge des coûts par l'État.....	10
Tableau 2 : Plan de financement du projet	11
Tableau 3 : Conditions entrée en vigueur convention BOAD.....	12
Tableau 4 : Conditions suspensives	13
Tableau 5 : Synthèse des études.....	14
Tableau 6 : Synthèse des réalisations en infrastructures structurantes.....	17
Tableau 7 : Exécution marchés de base et avenants	22
Tableau 8 : Taux de subvention et apports par catégorie d'exploitation.....	27
Tableau 9 : Parcelles à attribuer par tranche	27
Tableau 10 : Superficie cultivée et source de financement par campagne.....	30
Tableau 11 : Superficie cultivée, rendement et production par an.....	30
Tableau 12 : Exécution financière convention BOAD	38
Tableau 13 : Exécution financière convention AFD.....	39

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : PV de réception définitive RC.....	48
Annexe 2 : PV de réception définitive SAHE.....	49
Annexe 3 : Liste des attributaires.....	50
Annexe 4 : Plan d'aménagement du 3PRD	55

LISTE DES GRAPHIQUES

Figure 1 : Taux de subvention par catégorie.....	10
Figure 2 : Nombre de parcelles par catégorie et répartition des superficies par catégorie	24

SIGLES ET ABBREVIATIONS

3PRD	Projet de Promotion du Partenariat Rizicole dans le Delta
AFD	Agence Française de Développement
AG	Assemblée Générale
ANO	Avis de Non Objection
APD	Avant-Projet Détaillé
APEFAM 2	Projet Appui à la Promotion des Exploitations Agricoles Familiales dans la Région de Matam Phase 2
APPE	Association des Producteurs Privés
APS	Avant Projet Sommaire
ARMP	Agence de Régulation des Marchés
ARN	Association des Riziers du Nord
AT	Assistant Technique
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
CA	Conseil d'Administration
CARD	Coalition pour le Développement de la Riziculture en Afrique
CDI	Charte du Domaine Irrigué
CER	Centre d'Economie Rurale
CGER	Centre de Gestion et d'Economie Rurale
CIFA	Centre Interprofessionnel de Formation aux métiers de l'Agriculture
CIRAD	Centre International de Recherche en Agronomie pour le Développement
CIRIZ	Comité Interprofessionnel de la filière Riz
CL	Collectivités Locales
CLCR	Comité Local de Concertation sur le Riz
CMS	Crédit Mutuel du Sénégal
CNCAS	Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal
CPSE	Cellule Planification et Suivi Evaluation
CR	Communauté Rurale
CRA	Centre de Recherche Agricole
CRD	Comité de Règlement des Conflits
CT PME	Conseiller Technique chargé Petite et Moyenne Entreprise
DAIH	Direction des Aménagements et Infrastructures Hydroagricoles
DAM	Direction Autonome de Maintenance
DAP	Division Appui à la Professionnalisation
DAT	Dépôt à Terme
DCE	Dossier de Consultation des Entreprises
DCMP	Direction Centrale des Marchés Publics
DDAC	Direction du Développement et de l'Appui aux Collectivités territoriales
DDAR	Direction du Développement et de l'Aménagement Rural
DFC	Direction Financière et Comptable
DFC	Direction Financière et Comptable
DGA	Directeur Général Adjoint

DLUF	Date Limite d'Utilisation des Fonds
DLVF	Date Limite de Versement des Fonds
DMI	Demande de Manifestation d'Intérêt
DP	Demande de Propositions
DRDR	Direction Régionale de Développement Rural
EIES	Etude d'Impact Environnementale et Sociale
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FOMAED	Fonds de Maintenance des Adducteurs et Emissaires de Drainage
GEP	Groupe Electro Pompe
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GPF	Groupement de Promotion Féminine
HA	Hectare
HD	Hors Douane
HT	Hors taxe
IEC	Information, Education, Communication
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
ISRA	Institut Sénégalais de Recherche Agricole
JICA	Agence Japonaise de Coopération Internationale
KM	Kilomètre
KVA	Kilo volt ampère
L/S	Litre par Seconde
LOASP	Loi d'Orientation Agro Sylvopastorale
M3/S	Mètre cube par seconde
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
ML	Mètre Linéaire
MT	Moyenne tension
OMVS	Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal
OS	Ordre de Service
PACR	Projet d'Appui aux Communautés Rurales
PAPRIZ	Projet d'Amélioration de la Productivité du Riz
PDMAS	Programme de Développement des Marchés Agricoles au Sénégal
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PIV	Périmètre Irrigué Villageois
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PNAR	Programme National d'Autosuffisance en Riz
POAS	Plan d'Occupation et d'Affectation des Sols
PSD	Plan Stratégique de Développement
PTBA	Plan de Travail et Budget Annuels
PTF	Partenaire Technique et Financier
PV	Procès Verbal
SAED	Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du Fleuve Sénégal et des Vallées du fleuve Sénégal et de la Falémé

SAR	Société d'Aménagement Régionale
SI	Système d'Information
SODAGRI	Société de Développement Agricole et Industriel
SODEFITEX	Société de Développement des Fibres Textiles
SPCRS	Société de Promotion et de Commercialisation du Riz au Sénégal
SSC	Saison Sèche Chaude
T/HA	Tonne par Hectare
TDR	Termes de Référence
TTC	Toutes Taxes Comprises
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UAPPE	Union des Association de Producteurs Privés
UGB	Université Gaston BERGER
UGIED	Union des GIE du Delta
UGP	Unité de Gestion du Projet
VFS	Vallée du Fleuve Sénégal

INTRODUCTION

Le présent document est un rapport qui présente l'état général d'exécution des activités du projet 3PRD, mis en œuvre par la SAED sur la période 2011 - 2019. Ce projet est une expérience pilote d'installation et d'accompagnement d'entrepreneurs agricoles privés sur un périmètre entièrement viabilisé par la puissance publique. Le financement du projet qui repose sur le partenariat public-privé est assuré par l'AFD, la BOAD et l'État du Sénégal, avec une contribution des attributaires de parcelles aux travaux d'aménagement terminal.

La stratégie d'intervention repose sur l'expérimentation d'un partage des coûts entre l'État et les opérateurs privés pour accélérer la croissance de la production rizicole et contribuer à l'atteinte des objectifs du Programme National d'Autosuffisance en Riz (PNAR). L'État prend en charge le financement et l'exécution des aménagements structurants, subventionne plus ou moins fortement les aménagements terminaux et organise les modalités d'accompagnement des opérateurs privés (services d'accompagnement technique, crédits de campagne et d'équipements, services d'appui à la gestion, etc.). Les producteurs privés participent au financement des aménagements terminaux, s'organisent collectivement pour gérer durablement le périmètre et assurent complètement l'entretien et la mise en valeur de leurs exploitations.

Initialement, les deux conventions de financement avec l'État du Sénégal devaient arriver à terme le 31 décembre 2015 pour l'AFD et le 16 juin 2016 pour la BOAD. Toutefois, à ces dates, les travaux d'aménagement n'étant pas terminés, deux prorogations ont été accordées par la BOAD jusqu'en décembre 2017 puis décembre 2018. Pour l'AFD, la date limite de versement des fonds (DLVF) a été fixée au 31 mars 2018 et la date limite d'utilisation des fonds (DLUF), le 30 juin 2018 pour permettre de boucler entièrement les activités résiduelles.

Ces prorogations ont permis de finaliser les travaux d'aménagement et l'attribution des parcelles, ainsi que les nombreuses autres activités prévues dans le cadre de la composante 2 « appuis institutionnels aux acteurs de la filière riz ».

Le rapport est structuré autour des points suivants :

- Rappel du contexte et justification du projet ;
- Présentation du projet ;
- Rappel des conditions préalables de mise en œuvre du projet ;
- Entrée en vigueur des conventions de financement ;
- Exécution technique de la composante 1 ;
- Exécution technique de la composante 2 ;
- Exécution financière du projet ;
- Coordination et gestion du projet ;
- Difficultés rencontrées ;
- Leçons à tirer.

I. Rappel du contexte et justification du projet

Dans le cadre de l'appui au PNAR conçu par l'État du Sénégal, le Gouvernement français a accepté de cofinancer, via l'AFD, le Projet de Promotion du Partenariat Rizicole dans le Delta (3PRD) avec la BOAD. Comme le nom l'indique, il porte sur un ensemble d'actions et de stratégies impliquant les acteurs publics et privés de la filière rizicole et visant à renforcer les capacités de production dans la VFS et à conforter sa place dans le dispositif global du PNAR.

Les échanges entre le bailleur et les acteurs nationaux ont permis de mettre en lumière un ensemble de facteurs favorables à la mise en œuvre d'un tel projet au niveau de la VFS.

- Le milieu physique, malgré la forte sollicitation des ressources et les diverses formes de dégradation constatées, présentait encore d'énormes potentialités. ;
- La SAED avait conduit d'importantes études durant les deux dernières décennies, pour les besoins d'une meilleure mise en cohérence des interventions et la prise en compte des exigences de développement durable ;
- La VFS attirait de plus en plus les privés. De plus, des progrès importants avaient été faits dans l'organisation de la filière et dans la consolidation du partenariat entre les acteurs, et les échanges permettaient d'envisager un schéma consensuel de mise en place progressive d'une agriculture contractuelle et plus sécurisée.

Sur proposition de la SAED, une zone de 2500 hectares bruts rizicultivables en bordure du Gorom Aval a été retenue. Elle avait déjà fait l'objet d'études de faisabilité dans le cadre du Programme de Développement des Marchés Agricoles et Agro-alimentaires (PDMAS), puis d'une étude de mise à plat de la situation foncière par la SAED, qui avait permis de faire le point exhaustif de l'occupation du sol par les différents usages, de recenser les attributions foncières et de faire une situation précise de la mise en valeur sur les trois dernières années.

II. Présentation du projet

II.1 Objectifs

L'objectif global du projet est de contribuer à la croissance économique du Sénégal par le renforcement de sa sécurité alimentaire à travers la consolidation d'une filière riz compétitive.

Les Objectifs Spécifiques sont :

- Valoriser les ressources en eau avec la réalisation d'aménagements structurants,
- Améliorer la productivité agricole à partir de la viabilisation hydraulique de la zone de production,
- Promouvoir des investisseurs privés pour la mise en valeur des terres une fois viabilisées ;
- Améliorer les investissements agricoles et l'accès au crédit agricole à travers une réflexion au niveau des instances nationales,
- Appuyer les acteurs de la filière pour assurer la commercialisation et la compétitivité du riz local.

II.2 Composantes

Les activités du projet sont articulées autour de deux (02) composantes:

- **Aménagement et mise en valeur par des exploitants privés d'un périmètre de 2500 ha:**

- recalibrage du Goral Aval (curage, faucardage, endiguement) sur 22 km en vue d'améliorer son hydraulité (de 5 à 20 m³/s) entre la prise de l'ouvrage de Krankaye et l'ouvrage vanné de Boundoum ;
 - réalisation d'infrastructures structurantes (adducteurs, collecteurs, pistes, lignes électriques, station d'exhaure et équipements électromécaniques) en vue de viabiliser 2 500 ha de périmètres irrigués destinés aux producteurs privés ;
 - réalisation des aménagements terminaux des parcelles ;
 - choix des attributaires et accompagnement pour une mise en valeur performante des terres et une organisation capable de gérer durablement le périmètre.
- **Appuis institutionnels aux différents acteurs impliqués dans la filière rizicole :**
- appui à la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée pour la réalisation du Projet ;
 - appui au Comité de Pilotage du PNAR pour mener à bien les débats, propositions et décisions utiles à la filière ;
 - l'appui au Groupe de Réflexion ¹sur le financement de l'agriculture, et en particulier les investissements privés à moyen et long termes ;
 - l'appui aux acteurs impliqués dans la commercialisation du riz au niveau national pour assurer la mise en place d'un système performant et sécurisé pour la commercialisation du riz local ;
 - l'appui à une meilleure structuration professionnelle de la filière riz et de ses acteurs.

II.3 Groupes cibles

Les groupes cibles concernés par le projet sont :

- pour la composante 1, un groupe d'environ 157 exploitants qui sont les attributaires de parcelles sur le périmètre ;
- pour la composante 2, l'ensemble des acteurs de la filière qui devaient bénéficier des réflexions stratégiques et des avancées dans les mécanismes de financement, dans la structuration professionnelle et dans la commercialisation.

II.4 Stratégie d'intervention

Le Projet 3PRD se voulait une opération pilote d'expérimentation d'un partenariat public-privé (PPP), suivant la démarche ci-dessous :

- L'État prend en charge le financement et l'exécution des aménagements structurants, subventionne plus ou moins fortement les aménagements terminaux et organise les modalités d'accompagnement des opérateurs privés (services d'accompagnement technique, crédits de campagne et d'équipements, services d'appui à la gestion, d'assurance agricole, etc.).
- Les producteurs privés participent au financement des aménagements terminaux, s'organisent collectivement pour gérer durablement les périmètres et assurent complètement la mise en valeur et le développement de leurs exploitations.
- Les autres opérateurs de la filière sont pleinement responsables des activités commerciales, en amont (intrants et services aux agriculteurs) et en aval (transformation et commercialisation du riz) sous le contrôle de l'État.

¹ Parmi les engagements du bénéficiaire

Les niveaux de prise en charge des coûts par l'Etat, selon les différents types d'exploitation, sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1 : Prise en charge des coûts par l'État

Type exploitation	Postes de dépenses				
	Aménagements structurants	Aménagement terminal	Contrôle des travaux	Équipement agricole	Frais de culture
5 ha	100%	95%	100%	0%	0%
10ha	100%	85%	100%	0%	0%
25 ha	100%	75%	100%	0%	0%
50 ha	100%	40%	100%	0%	0%
100 ha	100%	0%	100%	0%	0%

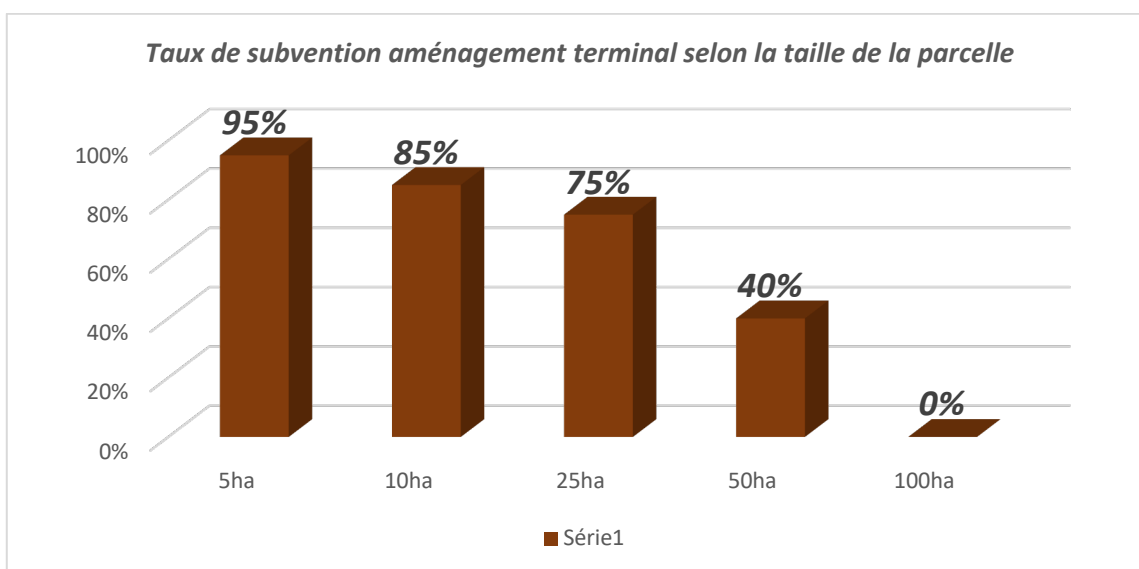


Figure 1 : Taux de subvention par catégorie

II.5 Organisation et gestion

L'État du Sénégal, représenté par le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural, est le maître d'ouvrage du projet.

La SAED, en sa qualité de Maître d'Ouvrage Délégué, est chargée de la mise en œuvre à travers une Unité de Gestion du Projet (UGP) qui assure l'exécution technique et financière du Projet.

II.6 Coût et plan de financement

Les coûts totaux du projet, incluant les imprévus physiques et financiers, sont estimés à **21,44 Milliards FCFA HT**.

Le financement a été conjointement assuré par l'Agence Française de Développement (AFD) avec une contribution de l'Union Européenne, la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD),

l'État du Sénégal et les exploitants privés (attributaires de parcelles). La répartition initiale du budget (en millions de FCFA) se présente comme suit :

Tableau 2 : Plan de financement du projet

Composantes	Total HT	BOAD	AFD	Privés	Etat		Total TTC
					HT	Taxes	
1 - Etudes	496	150	346			89	585
1.1 - Etudes des réseaux secondaires et EIES	346		346			62	408
1.2 - Etudes des aménagements terminaux	150	150				27	177
2 - Infrastructures structurantes	8 185	3 256	4 929			1 474	9 659
2.1 - Recalibrage du Gorom Aval	2 475		2 475			446	2 921
2.2 - Aménagement des réseaux secondaires	4 368	1 914	2 454			786	5 154
2.3 - Pistes d'accès	328	328				59	387
2.4 - Ligne électrique	1 014	1 014				183	1 197
3 - Aménagements terminaux et équipements agricoles	7 021	3 350	0	3 671	0	1 264	8 285
3.1 - Aménagements terminaux	5 570	3 350		2 220		1 003	6 573
3.2 - Equipements agricoles	1 451			1 451		261	1 712
4 - Appuis institutionnels	525		525			94	619
5 - Protection de l'environnement	634				634	114	748
6 - Contrôle et surveillance des travaux	616	347	269			111	727
6.1 - Gorom, Aménagements secondaires, pistes d'accès et ligne électrique	435	166	269			78	513
6.2 - Aménagements terminaux	181	181				33	214
7 - Coordination et gestion du projet	687	293	394			124	811
7.1 - Assistance technique	394		394			71	465
7.2 - Unité de Gestion du projet	293	293				53	346
TOTAL COUT BASE	18 164	7 396	6 463	3 671	634	3 270	21 434
Imprévus physiques (5%)	846	381	250	184	31	152	994
Provisions pour hausse des prix (3% l'an)	580	223	193	145	19	104	682
COUT TOTAL	19 590	8 000	6 906	4 000	684	3 526	23 110
Pourcentage	100%	41%	35%	20%	4%		

III. Conditions préalables à l'entrée en vigueur des conventions

Les préalables exigés par les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) qui accompagnent l'État dans la mise en œuvre du projet étaient :

- l'évaluation précise et exhaustive de la situation foncière de la zone ;
- la désaffectation des terres anciennement exploitées et leur mise à la disposition de la SAED, par la Commune de Diamana, pour la durée des travaux d'aménagement ;
- l'élaboration d'un cahier des charges de l'attributaire ;
- la définition de critères pour servir de base à la sélection des candidats à l'attribution de parcelles dans le périmètre ;
- la mise en place d'un comité de sélection présidé par la Commune et comprenant la CNCAS, la SAED qui en assure le secrétariat, l'UGIED et les privés.

Des conditions suspensives avaient été également posées comme préalables à la mise en place du prêt de la BOAD et au premier versement de certaines des lignes budgétaires des fonds de l'AFD. Ils sont résumés dans le tableau ci-après, reprenant ce qui a été réalisé pour les lever.

III.1 Accord de prêt de la BOAD

Tableau 3 : Conditions entrée en vigueur convention BOAD

Conditions suspensives	Sources de vérification	Date
Mise à disposition du prêt		
Document de mise en place effective du financement de l'AFD	Convention de financement CSN 1250 017 et CSN 125002 A	16 Février 2010
Décision de nomination du coordonnateur de l'UGP	Décision SAED N° 00538	23 Février 2011
Décision de nomination de l'Agent Administratif et Financier	Décision SAED N° 00661	08 Mars 2011
Certificat de Conformité Environnementale et Sociale	EIES y/c PGES réalisée	Février 2011
	Audience Publique	21 Avril 2011
	Certification	18 juillet 2011
Entrée en vigueur du prêt		
Engagement État du Sénégal à contribuer au financement du Projet (684 Millions F CFA) et à prendre en charge tout dépassement du coût du projet, de l'ensemble des taxes, impôts et droits de douanes sur tous les biens et services nécessaires au projet	Lettre MEF N° 001186	11 Février 2011
Avis juridique certifiant que l'Accord de Prêt a été autorisé ou certifié par l'État du Sénégal et qu'il a pour obligation vis-à-vis de lui	Avis Cour Suprême	20 Janvier 2011
La notification de la disponibilité des fonds par la BOAD est intervenue le 05 Avril 2011 et le premier versement de la caisse d'avance a eu lieu le 15 septembre 2011.		

III.2 Accord de prêt de l'AFD

Tableau 4: Conditions suspensives

Conditions suspensives	Sources de vérification	Dates
Arrêté de nomination des membres du Comité de pilotage du PNAR	Aide-Mémoire mission de supervision de l'AFD du 22 au 29 novembre 2010	Entre novembre et décembre 2010
Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée de la SAED		
Certificat du représentant du bénéficiaire habilité à signer		
Désaffectation et mise à disposition de la SAED de la zone du 3 PRD pour les travaux	Délibération de la CR du 07 février 201	07 Février 2011
	PV d'approbation n° S/N 00021 du Ss-préfet de NDIAYE	Avril 2011
Réalisation et adoption du PGES ou certificat de conformité environnementale et sociale	EIES y/c PGES réalisée	Février 2011
	Audience Publique	21 Avril 2011
	Certification finalisée	18 juillet 2011
Création de l'Unité de Gestion du Projet	Décision SAED n° 2646	14 Décembre 2010
Organisation de l'Unité de Gestion du Projet	Décision SAED n°2738	27 Décembre 2010
Approbation des critères de sélection et mécanismes d'accompagnement des privés	1 ^{er} document élaboré par l'assistant technique et envoyé à l'AFD	Mars 2011
	Documents finalisés après négociations avec CR Diama, CNCAS et SAED	Juillet 2011

IV. Exécution technique de la composante 1

Les réalisations du projet sont présentées ci-après, pour les sept (07) sous-composantes qui portent sur (i) les études ; (ii) les infrastructures structurantes (iii) les aménagements terminaux et équipements agricoles, (iv) les appuis institutionnels ; (v) la protection de l'environnement, (vi) le contrôle et la surveillance des travaux, et (vii) la coordination et la gestion du projet.

IV.1 Études

Entre 2009 et 2010, la SAED avait anticipé et finalisé l'ensemble des études et procédures pour l'attribution des divers marchés de travaux et contrôle pour les aménagements structurants prévus dans le cadre du Projet. L'étude APD relative à l'aménagement terminal a été réalisée après l'exécution des travaux des infrastructures structurantes.

Les détails se présentent comme suit :

- L'étude d'Avant-Projet Sommaire (APS) des aménagements, financée par l'AFD, pour un montant de **171 345 000 FCFA**, a été réalisée par le groupement AGRER / SETICO en **novembre 2009**.
- L'étude d'Avant-Projet Détaillé (APD) et de Dossier de Consultation des Entreprises (DCE), financée par l'AFD, pour un montant de **94 655 000 FCFA**, a été réalisée par le groupement AGRER / SETICO en **avril 2010**.

- Les études des réseaux secondaires (chenaux, drains, pistes d'accès) et d'Impact Environnemental et Social (EIES) intégrant le Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES), financées par l'AFD pour un montant de **345 750 000 F CFA HT**, ont été réalisées par le groupement AGRER/SETICO. Le rapport final de l'EIES a été validé en **février 2011**.
- Les études APD/DCE pour les aménagements terminaux ont été réalisées par le Groupement SETICO/GID pour un montant de **88 000 000 FCFA HT/HD** ont été bouclées en 2013. Les quatre exploitations de 100 ha prévues dans l'étude APS ont été ramenées à deux (2), pour permettre la création de pistes au sein des exploitations de 05 et 10 ha et la prévision de zones d'emprunt à l'intérieur du périmètre.

Tableau 5 : Synthèse des études

Études	Bureaux d'études	Bailleurs	Montant F CFA
Étude des réseaux secondaires	AGRER/SETICO Marché n°18/2009	AFD	266 000 000
Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES)	AGRER/SETICO Avenant au Marché N°18/2009	AFD	79 750 000
Étude d'Avant-Projet Sommaire (APS) des aménagements	AGRER/SETICO	AFD	171 345 000
Étude d'Avant-Projet Détaillé (APD) et Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)			94 655 000
Étude APD/DCE pour les aménagements terminaux	SETICO/GID Marché n°12.11.02/2013	BOAD	88 000 000

IV.2 Infrastructures structurantes

a. Recalibrage du Gorom Aval

L'appel d'offres N° 2010/14 a été publié le 26 Août 2010 et l'ordre de service de démarrage des travaux a été signé le 25 janvier 2011. Le montant du marché N° 01/2011 signé avec l'entreprise Eiffage-Sénégal est de 2 389 842 516 F CFA HT/HD totalement pris en charge par les fonds de la Communauté Européenne (Facilité Sécurité Alimentaire) sous le couvert de l'AFD (CSN 1250 03 dont la convention a été signée le 14 Juin 2010).

Les travaux de recalibrage du Gorom aval devaient être réalisés avant fin octobre 2011. Ce délai a été prorogé jusqu'en fin décembre 2011. En fin d'année 2011, un avenant au marché d'un montant de 665 469 326 FCFA a été négocié avec l'AFD pour réaliser des travaux supplémentaires indispensables à la mise en œuvre du projet.



Photo 1 : Ouvrage de prise vannée sur le Gorom Aval



Photo 2 : Le Gorom Aval après travaux

b. Réseaux secondaires et équipements hydro-électriques

Les travaux de terrassement et de génie civil pour l'aménagement des 2 500 ha d'aménagement des réseaux secondaires (composante 2.2) et des pistes d'accès (composante 2.3) ainsi que la fourniture et la pose des équipements électriques et électromécaniques, devaient être réalisés sur une période prévisionnelle de deux (02) ans au maximum.



Photo 3 : Canal principal



Photo 4 : Drain collecteur

L'appel d'offres N° 2010/15 lancé le 16 Novembre 2010 a été réparti en deux (02) lots :

- Lot 1 : Réalisation des réseaux secondaires (chenaux, drains et des pistes) :

Les travaux portaient sur :

- o la création d'adducteurs secondaires sur une longueur d'environ 35 km, de collecteurs secondaires sur une longueur de 37 km et de pistes internes sur un linéaire de 70 km pour l'alimentation des exploitations privées ;
- o la construction des ouvrages de prise, de franchissement, de vidange et de raccordement ;
- o la fourniture et la pose des vannes et grilles anti-débris pour les ouvrages ;
- o la réalisation de pistes de production sur un linéaire d'environ 22 km pour la desserte et l'écoulement des produits agricoles.

Le marché a été attribué, le 09 février 2011, à RC Construcuos, pour un montant de 3 924 556 590 F CFA HT/HD cofinancé par l'AFD (Composante 2.2) et la BOAD (composantes 2.2 et 2.3). Ces dernières ont donné leurs avis de non objection sur le projet de contrat, respectivement, le 22 Mars 2011 et le 05 Mai 2011. La DCMP a donné son avis technique et juridique le 05 Avril 2011.

- Lot 2 : Réalisation de la ligne électrique et des équipements de pompage

Les travaux portaient sur :

- o la fourniture et la pose de 03 pompes de type vis d'Archimède avec un débit de 2.200 l/s chacune ;
- o la fourniture et la pose d'une armoire de commande et automatisation des pompes ;
- o la fourniture, la pose et le câblage de la station d'exhaure ;
- o la fourniture et la pose d'un portique de levage mobile avec palan électrique ;
- o la fourniture et la pose de 35,1 km de lignes électriques moyenne tension avec les accessoires ;
- o la fourniture et la pose de 34 km de lignes électriques basse tension avec les accessoires.

Le marché a été attribué, le 09 février 2011, à Eiffage-Sénégal, pour un montant de 1 010 389 697 F CFA HT/HD, totalement financé par la BOAD (composante 2.4). L'AFD et la BOAD ont donné leur avis de non objection sur le projet de contrat respectivement le 22 Mars 2011 et le 25 Mars 2011. La DCMP a donné son avis technique et juridique le 24 Mars 2011.

Les ordres de service de démarrage des travaux ont été notifiés aux entreprises attributaires respectivement, le 09 novembre 2011 pour RC construction, pour un délai d'exécution de 15 mois et le 18 octobre 2011 pour Eiffage-Sénégal pour un délai de 08 mois, après obtention du certificat de conformité environnementale et sociale.

Il importe de noter que, suite à une modification du site d'approvisionnement du chantier en latérite, une plus-value sur le transport d'un montant de 419 670 342 FCFA HT/HD a été occasionnée. Elle a fait l'objet d'un avenant au marché 09/2011, pris en charge par la BOAD et l'AFD pour, respectivement, 169 000 000 FCFA et 250 670 342 FCFA. Cet avenant a été approuvé par l'AFD le 12 Décembre 2012, la BOAD le 07 Décembre 2012, et la DCMP le 22 Novembre 2012. Cet avenant a entraîné une prolongation du délai de réalisation des travaux de deux (02) mois.

Ce délai supplémentaire n'était pas pris en compte dans le marché initial de prestations de supervision et de contrôle des travaux. Un avenant au marché 10/2011 non pris en compte dans le marché initial a donc été conclu pour prolonger de trois (03) mois, le marché du Groupement BCEOM/Idev. Le montant supplémentaire de 64 612 991 F CFA HT/HD a été pris en charge par l'AFD, sur les reliquats de la composante C1 "Infrastructures structurantes et aménagements" du plan de financement du Projet.

La réception provisoire des travaux relatifs au lot 1 a été prononcée le 07 juillet 2013.

Concernant le lot 2, un avenant pour la prise en charge des travaux supplémentaires relatifs à la modification de la source d'alimentation de la ligne électrique et de deux cellules supplémentaires pour le poste transformateur, pour un montant de 71.944.694 F CFA HT/HD, a été approuvé par la BOAD et la DCMP.

c. Contrôle des travaux

Suite à la Demande de Manifestation d'Intérêt (DMI) publiée le 13 Avril 2010, deux (02) demandes de Propositions (DP) pour les prestations de contrôle et de supervision des travaux ont été lancées le 27 Novembre 2010.

- la DP n° 2010/16 relative au contrôle et à la supervision des travaux de curage de faucardage et d'endiguement du Gorom Aval : Le groupement AGRER/SETICO a été déclaré attributaire provisoire du marché le 28 Février 2011 pour un montant de 271 760 000 FCFA HT/HD totalement financé par l'AFD (composante 6.1.a). Un recours contentieux a été introduit par le groupement EWI Maroc/POLYCONSULT auprès de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) qui a abouti à la relance de la DP. Au terme de la consultation, le groupement STUDI International a été déclaré attributaire du marché pour un montant de 222 109 752 FCFA HT/HD sur financement de l'AFD.
- la DP n° 2010/17 relative au contrôle et à la supervision des travaux d'aménagement des réseaux secondaires : le marché a été attribué au groupement Egis BCEOM/Idev, le 31 Mars 2011 pour un montant de 376 718 310 FCFA HT/HD cofinancé par l'AFD

(composante 6.1.b : 210 718 310 FCFA HT/HD) et la BOAD (composante 6.1.b : 166 000 000 FCFA HT/HD).

La réception provisoire du lot 2 a été prononcée en février 2014.

Les réalisations des travaux cités supra sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 6 : Synthèse des réalisations en infrastructures structurantes

Désignation	Quantité
Curage / faucardage / endiguement du Gorom Aval	22,5 km
Canaux d'irrigation	26 km
Canaux de drainage	37 km
Ligne Électrique Moyenne Tension	41 km
Ligne Électrique Basse Tension	35 km
Transformateurs H61 de 50 KVA	19
Groupe Électro Pompe	01 par exploitant
Pistes de production	21 km
Parcours de bétail	02 (avec 100m de large chacun)
Station de drainage	01 (équipée 03 pompes « vis d'Archimède » de 2200 l/s chacune)



Photo 5 : Station d'exhaure



Photo 5 : Adducteur



Photo 7 : Ouvrage sur adducteur



Photo 8 : Ligne électrique MT

IV.3 Aménagements terminaux

IV.3.1 Première tranche de 1975 ha

Les travaux d'aménagement de cette première tranche sont répartis en deux marchés :

- Marché n° 14.30.26/2015 : travaux de terrassement et de génie civil pour l'aménagement terminal du réseau d'irrigation et de drainage pour la viabilisation de 2 500 ha dans la zone du Gorom aval.
- Marché n° 14.21.06/2015 : Fourniture et pose d'équipements électriques et électromécaniques pour les stations de pompage des différentes exploitations.

Initialement prévus sur 2 325 ha nets (2500ha bruts), les travaux ont été suspendus sur une superficie de 350 ha correspondant à des parcelles dont les contributions des attributaires n'ont pas été recouvrées (5 exploitations de 50 ha et 1 exploitation de 100 ha). Un ordre de service a été notifié à l'entreprise pour la réduction de la superficie qui se ramenait ainsi à 1975 ha.



Photos 9, 10, 11, 12 : Chantier aménagement 1975 ha

i. Procédure de sélection des entreprises de travaux

Le premier appel d'offres 2014/20 lancé le 16 août 2014 a été déclaré infructueux car toutes les soumissions avaient dépassé le budget disponible, ce qui a accentué le retard accusé dans la mise en œuvre de cette phase du projet.

Le second appel d'offres 2014/30 a été lancé le 02 décembre 2014 et l'ANO de la DCMP sur l'attribution du marché à l'entreprise RC CONSTRUCOES a été obtenu le 22 janvier 2015. L'ANO de la BOAD sur la sélection de l'entreprise RC CONSTRUCOES a été reçu le 14 avril 2015.

Après publication, l'entreprise espagnole MARCO a fait deux recours (gracieux et contentieux),. Après analyse sur la base des éléments fournis par la SAED, le Comité de Règlement des Différends (CRD) de l'ARMP a débouté l'entreprise GRUPO MARCO SENEGAL le 22 mai 2015 et a ordonné la poursuite de la procédure de passation du marché. En effet, cette dernière avait fourni les références, les états financiers et l'attestation de capacité de financement de sa filiale espagnole MARCO OBRA PUBLICA S.A, non autorisée à soumissionner. Ainsi, l'offre de l'entreprise RC CONSTRUCOES SAU chiffrée à 4.821.190.143 F CFA TTC est restée moins disante et conforme au cahier de charges.

Le projet de marché a reçu l'ANO de la DCMP et de la BOAD le 12 juin 2015 et le 21 juillet 2015 respectivement.

Le marché a été souscrit, approuvé et notifié à l'entreprise le 28 août 2015. Il a été financé à hauteur 86,25% par la BOAD et 13,75% par les producteurs privés.

ii. Procédure de sélection des fournisseurs d'équipements



L'appel d'offres a été lancé le 16 août 2014.

L'attribution provisoire du marché de fourniture d'équipements électriques et électromécaniques a fait l'objet de recours gracieux et contentieux de la part du groupement NEGODIS/CIEMALI/ERTHEG. Après analyse, le CRD de l'ARMP a débouté le groupement le 31 mars 2015, soit 7 mois après le lancement. Il a ordonné l'annulation de la proposition d'attribution et la reprise de l'évaluation, suite à une erreur constatée entre le bordereau des prix et le devis estimatif sur l'original de SOFICA SA.

En effet, pour le poste « Acquisition, installation et mise en essais des compteurs et tableaux de comptage SENELEC » le bordereau des prix de l'original diffèrait de celui des copies dont disposait le comité technique pour l'évaluation. L'erreur de calcul de 120.935.250 FCFA en plus sur l'offre de SOFICA a été redressée, ce qui ramène le montant de sa soumission à 1 150 901 082 FCFA TTC.

Ainsi, l'offre de l'entreprise SAHE chiffrée à 1.064.037.321 F CFA TTC devenait moins disante et conforme au cahier de charges. La DCMP a marqué son avis de non objection sur l'attribution du marché, le 22 avril 2015, soit 8 mois après le lancement de l'appel d'offres.

Le projet de marché a reçu l'ANO de la DCMP le 26 mai 2015. Le marché financé à 100% par les producteurs privés, a été souscrit, approuvé et notifié à l'entreprise le 26 juin 2015.

iii. Travaux supplémentaires

Au terme de l'élaboration des études d'exécution et durant la réalisation des travaux, il a été identifié, certains travaux supplémentaires, non prévus dans le devis quantitatif mais dont la réalisation s'avérait primordiale pour assurer une mise en œuvre correcte et une bonne pérennité des infrastructures. Ces travaux concernaient :

- le débroussaillage : la quantité calculée était de 1 453,52 ha pour un montant de 944 788 000 FCFA/HT ;
- l'enlèvement des dépôts de terre naturels au niveau des parcelles : la quantité calculée était de 89 371,80 m³ pour un montant de 214 492 320 FCFA/HT ;
- le comblement des canaux existants de grand gabarit : la quantité calculée était de 81 060,67 m³ pour un montant de 129 697 072 FCFA/HT ;
- la mise en place d'une couche de protection latéritique sur les cavaliers pistes des drains collecteurs : la quantité calculée était de 17 620,51 m³ pour un montant de 246 687 140 FCFA/HT.

D'autres travaux d'entretien nécessaires sur les infrastructures principales ont également été identifiés. Pour rappel, les infrastructures principales constituées d'adducteurs, de drains et de pistes ont été réalisées et réceptionnées depuis septembre 2014. Ces infrastructures n'ont pas été mises en service à cause du retard accusé dans la réalisation de l'aménagement terminal. Ainsi, durant cette période, les adducteurs et les drains sont envahis de typha et d'arbres. Des travaux d'entretien sur ces axes s'avéraient nécessaires avant leur mise en service.

Ces travaux concernaient :

- l'élagage de la végétation qui avait poussé dans les sections des adducteurs et des collecteurs ; il était évalué à 54 265 ml pour un montant de 27 132 500 FCFA/HT ;
- le faucardage des canaux cités supra, évalué à 1 115 ml, pour un montant de 24 530 000 FCFA/HT ;
- l'entretien des pistes existantes sur les cavaliers des adducteurs, évalué à 27 220,78 ml pour un montant de 43 553 248 FCFA/HT.

Enfin, le besoin en équipements supplémentaires a également été identifié comme une nécessité. Ces équipements supplémentaires concernaient :

- l'augmentation du câble électrique aéro-souterrain,
- l'augmentation du câble électrique aérien préassemblé,
- l'augmentation des coffrets de commande électrique à démarrage direct pour les électropompes de 88 l/s,
- l'augmentation d'un portique de levage avec chariot porte palan,
- l'augmentation d'un coffret de raccordement étanche.

Le montant des fournitures et des travaux supplémentaires était estimé à 69 928 400 FCFA/HT, soit 8,36 % du montant du marché.

Au terme de l'évaluation, le montant des travaux supplémentaires des deux marchés pour l'aménagement terminal du projet 3PRD s'élève à **1 157 947 030 FCFA HT/HD** représentant **24,50 %** du montant global des marchés. Des avenants ont donc été établis pour chaque marché et des prolongations de délais accordées.

La prorogation des prestations de la mission de contrôle était également nécessaire pour une durée de 02 mois et un coût supplémentaire de 47 000 000 FCFA/HT.

Ainsi, les besoins globaux de financement ont été évalués à **1 204 947 030 FCFA**.

Un avenant d'un montant de 1 087 148 630 FCFA HT/HD, soit 1 349 542 823 FCFA TTC a été signé avec l'entreprise RC. Il est financé à 84,45% par l'AFD et 15,55% par la BOAD.



Photo 15 : Arbustes sur les talus



Photo 16 : Typha sur les radiers



Photo 17 : Ravinement sévère



Photo 18 : Ravinements parallèles et successifs

iv. Contrôle des travaux

Le marché relatif au contrôle et à la supervision des travaux a été attribué au Groupement HYDROPACTE/MSILAB, à la suite d'une Demande de Propositions, pour un montant de 304 400 000 FCFA HT/HD, soit 359 192 000 FCFA TTC et un délai de 13 mois. Le contrat a été notifié au Groupement, le 05 janvier 2015.

Les prestations de contrôle du groupement Hydropacte / MsiLab se sont déroulées normalement mais les travaux supplémentaires avaient engendré un délai supplémentaire de deux mois et un coût additionnel de 41 491 250 F CFA.

Le tableau ci-dessous récapitule les marchés de base et les avenants exécutés par les entreprises RC Construcões et SAHE SARL :

Tableau 7 : Exécution marchés de base et avenants

MARCHE DE BASE

N°	14.30.26/2015	14.21.06/2015
Lots	Lot 1	Lot 2
Entreprises	RC CONSTRUCOES SAU	S.A.H.E- SARL
Montant marché (FCFA) HTHD	3 883 796 919	837 589 960
Date d'approbation	18/08/2015	11/06/2015
Délai contractuel	12 mois effectifs	08 mois
Date de notification de l'O.S de démarrage des travaux	22/10/2015	05/10/2015
Date de départ du délai contractuel	22/10/2015	05/10/2015
Date de notification de l'O.S de suspension des travaux	31/08/2016	31/08/2016
Date de notification de l'O.S de reprise des travaux	18/10/2016	14/12/2016
PARTS DE FINANCEMENT		
BOAD	86.25%	-
PRIVES/ETAT	13.75%	100%

AVENANT

N°	N°1 au marché 14.30.26/2015	
Montant (FCFA) HTHD	1 087 148 630	
Date d'approbation	01/12/2016	
Délai contractuel	2.5 mois	
PART AFD	84.45%	
PART BOAD	15.55%	
	Marché de base + avenant	
Montant (FCFA) HTHD	4 970 945 549	
Délai contractuel	14.5 mois	N°1 au marché 14.21.06/2015
Montant (FCFA) HTHD		69 930 166
Marché de base + avenant		520 126

IV.3.2 Deuxième tranche de 350 ha

Sur financement de l'AFD via le projet APEFAM 2, le marché portant sur les travaux de terrassement et de génie civil pour la viabilisation de 350 hectares (ha) dans la zone du Gorom aval est attribué à l'entreprise Eiffage Sénégal pour un montant de 1 600 367 512 F CFA HT/HD, soit 1 915 392 063 F CFA TTC et une durée de six (06) mois effectifs hors hivernage.



Photos 19 et 20 : travaux d'aménagement phase 2

La réunion de démarrage des travaux a eu lieu le 05 octobre 2015, en présence de l'équipe de la SAED dirigée par son DGA, du Chef de la Mission de Contrôle et des représentants des entreprises RC et SAHE. Les ordres de service ont été notifiés :

- à SAHE Sarl (démarrage fourniture et installation des équipements), le 05 octobre 2015 pour une durée de huit (08) mois effectifs ;
- à SAHE Sarl (reprise après pause hivernage), le 14 décembre 2016
- à l'Entreprise RC CONSTRUÇOES, pour le démarrage des travaux de terrassement et génie civil, le 22 octobre 2015 pour une durée de douze (12) mois effectifs ;
- à RC pour la pause hivernage, le 31 août 2016 ;
- à RC pour la reprise des travaux, le 18 octobre 2016.

i. Contrôle des travaux

Le marché de supervision et de contrôle a été attribué au bureau Hydropacte Ingénieurs Conseils, pour un montant de 91 307 500 F CFA HTVA, soit 107 742 850 F CFA TTC et une durée de sept (07) mois effectifs. L'ordre de service de démarrage des prestations a été notifié au bureau le 02 juillet 2018. Les prestations qui avaient été suspendues le 02 octobre 2018 à cause de l'hivernage ont repris normalement à partir du 31 octobre 2018.

ii. Contentieux avec deux attributaires

Deux attributaires de parcelles de 50 ha ont déposé une plainte au tribunal de Saint-Louis. Le contentieux portait sur une disposition de la première version de l'appel à candidatures (qui a été modifiée par la suite) qui donnait la possibilité aux candidats, une fois retenus, d'aménager par eux-mêmes.

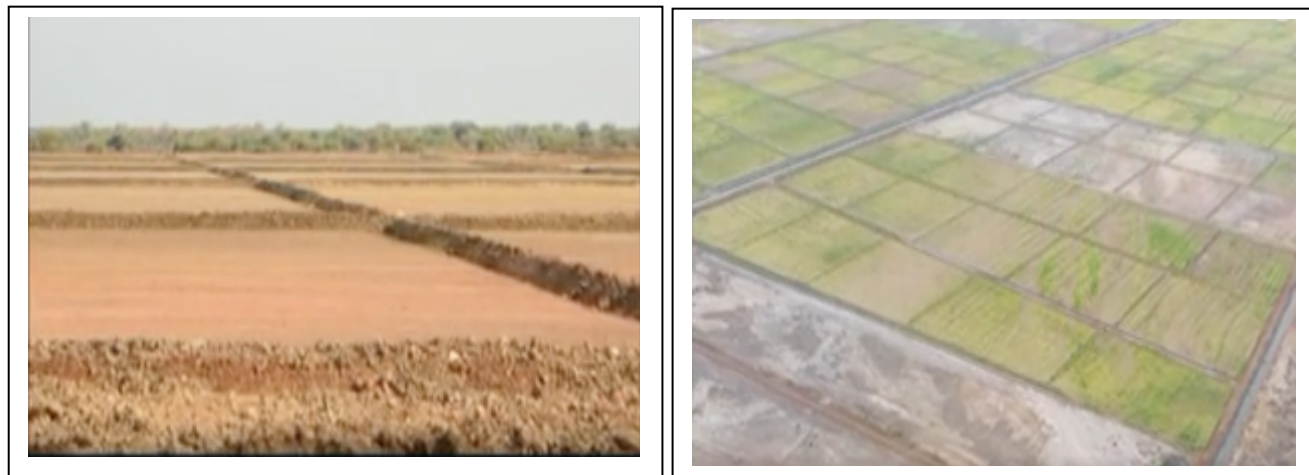
Pour atténuer les retards induits par ce contentieux, l'AFD a recommandé à la SAED, de lancer la procédure d'attribution en deux tranches : une tranche ferme portant sur 10 parcelles de 25 ha et une tranche optionnelle, suspendue à la décision de la Cour d'appel de Saint-Louis.

Finalement, le tribunal de Saint-Louis a tranché en faveur des plaignants. Les attributaires ont transmis à la SAED une étude technique. Les observations de la SAED sont en cours.

Au final, la superficie totale aménagée est de 2225 hectares répartis comme suit :

- 51 parcelles de 05 hectares ;
- 52 parcelles de 10 hectares ;
- 46 parcelles de 25 hectares ;
- 06 parcelles de 50 hectares.

Les 100 ha restants seront aménagés prochainement par les attributaires eux-mêmes



Photos 21 & 22 : Aménagement parcellaire

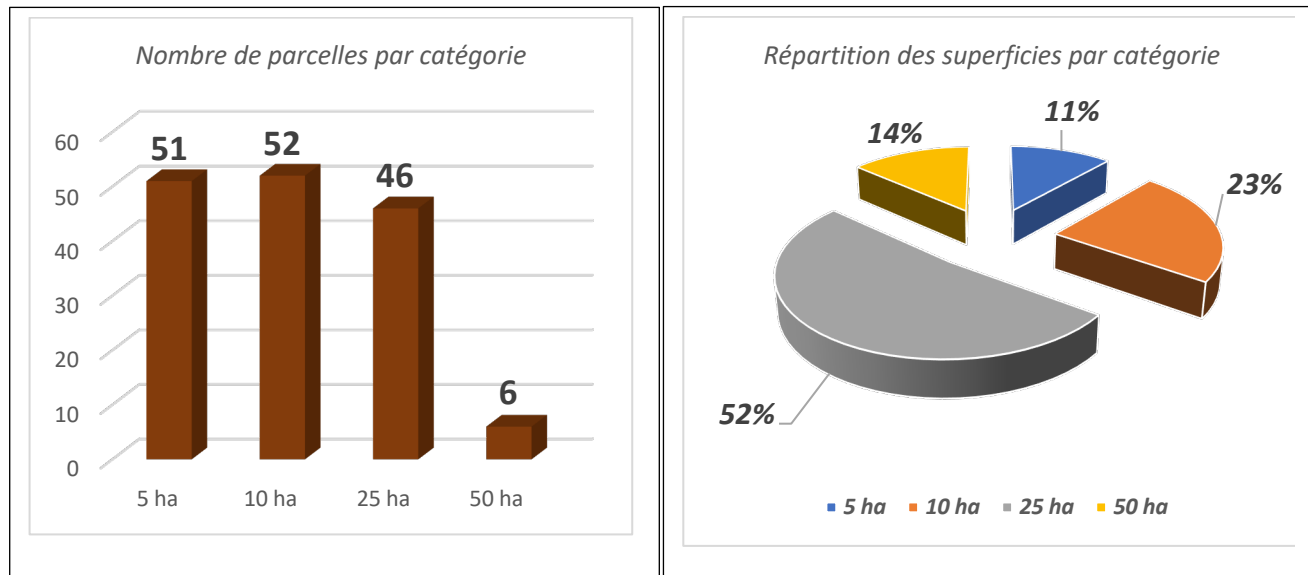


Figure 2 : nombre de parcelles et répartition des superficies par catégorie

Comme l'illustrent bien les graphiques ci-dessus, la majorité des attributaires du 3PRD ont des parcelles de 5 et 10 ha, communément appelées exploitations familiales. Ils sont, en tout, au nombre de 103, soit plus de 2/3 des attributaires.

En termes de superficies, l'essentiel du périmètre est occupé par les parcelles de 25 ha détenues par 46 attributaires, soit, en tout, 52% de la surface aménagée à ce jour.

IV.4 Étude juridique

L'objectif global de cette étude était de faire le point sur la législation en cours en matière de gestion du foncier rural, en particulier du foncier irrigué. Le souci était d'éclairer les parties prenantes du projet sur la légalité d'une décision d'affectation provisoire d'une parcelle d'un périmètre en cours d'aménagement à une entité (SAED ou CNCAS) qui se chargerait de concéder, à son tour, aux producteurs, des droits d'usage sur la base d'un contrat adossé à des conditionnalités claires et contraignantes d'exploitation du périmètre. La finalité était, entre autres, de garantir une sécurisation des crédits que ceux-ci auraient contractés et d'en assurer le remboursement.

Les TDR de l'étude ont été finalisés en 2012 et les procédures de sélection ont conduit au choix du cabinet MAMINA CAMARA. Au terme de l'étude, le consultant a recommandé l'option d'immatriculation de l'assiette foncière du site du projet au travers d'un bail concédé à la SAED. Cette option aurait comme avantage de permettre la couverture du risque de crédit avec, entre autres, les mesures suivantes :

- nantissement du matériel d'exploitation élargi au droit au bail ou hypothèque de premier rang sur une sûreté réelle autres que les parcelles aménagées pour les quarante-huit (48) parcelles de superficie comprise entre 25 ha et 100 ha ;
- nantissement du droit au bail (dans le cas d'une affectation) et hypothèque de premier rang (dans le cas d'une immatriculation) sur les quatre-vingt-dix-huit (98) autres parcelles aménagées de superficie comprise entre 5 ha et 10 ha ;
- souscription d'une police d'assurance individuelle en consolidation des crédits bancaires ;
- création d'un «compte séquestre» pour chaque exploitation agricole dans les livres de la banque, et dans lequel serait logé en permanence l'équivalent de trois échéances ; étant entendu qu'un différé de paiement à due concurrence serait demandé pour aider à la constitution de ce dépôt, et qu'à terme le remboursement par anticipation (3 mois avant l'échéance finale) pour certains exploitants agricoles pourrait être effectif.

La restitution de l'étude a été faite à la Direction générale de la SAED, à l'occasion de la mission de supervision de l'AFD du 04 au 05 Février 2013, en présence de la CNCAS. Le rapport intégrant les commentaires et observations a été finalisé en Juin 2013.

Tenant compte des positions de la CNCAS et du contexte local et national de gestion et de gouvernance du foncier rural, la SAED a opté, en accord avec l'AFD, pour une attribution des parcelles dans les conditions actuelles d'affectation et de désaffectation par les Communes, définies par la Loi sur le Domaine national.

IV.5 Enquête sur la situation de référence des attributaires

L'enquête sur la situation de référence des attributaires a été engagée à la suite de la stabilisation de la liste définitive par le comité de sélection mis en place à cet effet. Elle est partie de la confection, du partage et de la validation de l'outil de collecte élaboré autour des rubriques suivantes : identification de l'attributaire, expérience dans l'agriculture irriguée, activités économiques et ressources (main d'œuvre familiale, matériel agricole, cheptel etc.).

L'objectif général poursuivi par l'UGP, à travers l'établissement de la situation de référence, des attributaires, était de dresser le profil détaillé de ces derniers avant l'exploitation des superficies qui leur sont attribuées. Les informations recueillies étaient relatives aux :

- Caractéristiques sociodémographiques;
- Expérience dans la riziculture;

- Statut par rapport à l'ancien périmètre;
- Dynamique organisationnelle ;
- Relations avec le secteur bancaire;
- Niveau de connaissance de la riziculture, des POAS, de la CDI, du CGER, ...
- Ressources (revenu, ressources humaines, matériel agricole, cheptel, ...)

Ainsi, ces données recueillies devaient servir, dans un premier temps, à orienter les actions d'accompagnement (renforcement de capacités, ...) à mener par le projet et, dans un deuxième temps, à l'étude d'impact à conduire à la fin du projet.

IV.6 Sélection des attributaires de la phase 1 (1975 ha)

- **Sensibilisation / Information** : A la veille du démarrage du retrait des dossiers de candidature, un atelier d'information s'est tenu au siège de la CR de Diama où étaient conviés tous les conseillers, représentants de producteurs et chefs de village. Il s'agissait de les informer sur les critères à remplir et la procédure à suivre pour déposer un dossier de demande d'attribution.
- **Appel à candidatures** : Le retrait des dossiers de candidature a débuté le 23 avril 2012 et devait être bouclé le 06 août de la même année. Toutefois, sur demande de la CR de Diama et des anciens attributaires regroupés au sein de l'UGIED, et tenant compte du taux faible de dépôt, la date de clôture a été prorogée jusqu'au 06 septembre puis jusqu'au 09 octobre 2012. Le retrait des dossiers se faisait :
 - à la Délégation SAED de Ross Béthio pour les exploitations individuelles de 5, 10 et 25 ha,
 - et à la Direction Générale de la SAED pour les PME de 50 et 100ha.
- **Traitement des données** : Le dépôt des dossiers était centralisé au siège de la Direction Générale de la SAED. Des maquettes de saisie ont été confectionnées pour recueillir les notes des différents candidats en fonction des critères préalablement fixés. Trois évaluateurs différents ont noté séparément les dossiers, la moyenne des trois notes constituant la note finale du candidat.
- **Méthodologie** : La méthodologie adoptée a consisté à évaluer les candidats dans l'ordre décroissant des superficies (100 – 50 – 25 – 10 – 5 ha) pour permettre au comité de sélection de transférer éventuellement des dossiers jugés insuffisants pour une classe de superficies vers la classe immédiatement inférieure.

Pour les dossiers de 5, 10 et 25ha, l'équipe technique a noté et trié les candidatures comme suit :

- les candidats « **prioritaires** » ont été déterminés au sein des anciens attributaires de la zone du 3PRD, tous membres de l'UGIED et selon un barème basé sur l'exploitation réalisée durant les années 2008 et 2009,
- les candidats classés selon la note obtenue par le dossier de candidature et placés à un rang leur permettant d'entrer dans le quota prévu pour chaque niveau de superficie : 34 lots de 25 ha, 52 lots de 10 ha et 46 lots de 05 ha .
- les candidats susceptibles d'être repêchés selon les choix souverains du comité de sélection ou en cas de nécessité lorsque des candidats préalablement sélectionnés s'avèrent incapables de libérer leur contrepartie financière aux aménagements terminaux.

- Pour les exploitations de 05 ha et 10 ha, l'équipe a évalué le nombre de candidatures déposées par les femmes et par les jeunes (moins de 35 ans) pour faire des propositions au comité de sélection.

A noter le retard accusé dans le processus à cause du rappel à DIEU du Vice-Président de la Communauté Rurale de Diama qui présidait le Comité de Sélection, le 14 Mai 2013. Des démarches ont, par la suite, été entreprises pour son remplacement qui est intervenu le 19 septembre 2013.

- **Comité de sélection** : Le comité de sélection composé de représentants de la CR de Diama, de l'UGIED, des privés de Dagana, de la CNCAS et de la SAED a tenu une série de réunions pour d'abord partager les résultats du comité d'évaluation technique et se prononcer sur les recommandations formulées par ce dernier. A l'issue de ces réunions, le rapport a été amendé et validé et dans chaque lot de superficies, une liste des attributaires provisoires d'exploitation et une liste d'attente ont été dressées.

- **Nombre prévisionnel de parcelles à attribuer et niveau des apports**

Les contributions demandées aux bénéficiaires selon la superficie sollicitée et la subvention accordée sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 8 : Taux de subvention et apports par catégorie d'exploitation

Types d'exploitations	Nombre de parcelles à attribuer	Taux de subvention	Montant apport (FCFA)
5ha	46	95%	700 000
10ha	52	85%	3 500 000
25ha	34	75%	13 000 000
50ha	10	40%	62 000 000
100ha	4	0%	205 000 000

IV.7 Sélection des attributaires de la phase 2 (250 ha)

L'avis d'appel à candidatures pour la sélection d'attributaires de la superficie résiduelle de 350 ha a été publié le 21 Juin 2018, dans le quotidien national « Le Soleil ». La sélection devait se faire en deux (02) tranches : une tranche ferme et une tranche conditionnelle, suivant la répartition indiquée dans le tableau ci-après :

Tableau 9 : Parcelles à attribuer par tranche

Tranches	Nombre de parcelles de 25ha à attribuer	Superficie (ha)
Tranche ferme	10	250
Tranche optionnelle	4	100
Total	14	350

Le nombre de parcelles exclusivement réservées aux femmes est de quatre (04), soit 3 femmes à sélectionner sur les 10 de la tranche ferme et 1 sur les 4 de la tranche optionnelle. Parmi les conditions d'attribution, il y avait :

- une déclaration de la CNCAS attestant que le demandeur (agriculteur privé ou PME) ne se trouve pas en situation conflictuelle avec la banque ;
- une déclaration de la (les) entité(s) en charge de la collecte des redevances (OMVS et FoMAED) attestant que le demandeur est à jour de ses obligations sur ses autres surfaces exploitées ;
- un engagement, en cas d'acceptation de la demande d'affectation de terre au sein du 3PRD, à respecter les conditions spécifiques du programme et à verser immédiatement une contribution de 13 000 000 FCFA (treize millions FCFA) dans le respect du délai et du compte qui lui seront indiqués dans sa lettre de notification.

Le retrait des dossiers de candidatures a démarré le 25 juin 2018. La date limite de dépôt du dossier dûment rempli était fixée au 13 juillet 2018. A cette date, 127 demandes ont été reçues et enregistrées par l'UGP. L'évaluation s'est basée sur les critères suivants (chaque critère est noté sur 5 points, ce qui fait au total 30 points) :

- l'âge ;
- le niveau d'instruction ;
- l'ancienneté (expérience) dans la production rizicole ;
- le projet de financement de la mise en valeur ;
- le projet d'exploitation ;
- la capacité financière.

A l'issue de l'évaluation technique des dossiers par le comité, les résultats suivants ont été enregistrés :

- Les notes obtenues par les candidats varient entre 09/30 et 28/30 ;
- Pour les 07 attributaires provisoires hommes, les notes se situent entre 25,5 et 28 ;
- Pour les 03 attributaires provisoires femmes, les notes obtenues sont respectivement de 27, 23,5 et 22 ;
- 70 candidats sur 127, soit 55% d'entre eux, ont une note supérieure ou égale à 18/30 (note minimale requise et correspondant à 60% de la note maximale) ;
- Peu de candidats ont fourni des papiers justifiant leur capacité financière.

Le même comité de sélection qui a été mis en place lors de la première phase (1975 ha) a été reconduit avec, en sus, la présence du CGER. Il est composé :

- d'un représentant de la Commune de Diama qui assure la présidence et s'occupe des questions foncières ;
- de deux (02) représentants de la SAED chargés des questions techniques et administratives et du secrétariat ;
- d'un représentant de la CNCAS chargé de l'examen de la capacité financière et des comptes des bénéficiaires ;
- d'un représentant du CGER chargé de la vérification des conditions d'exploitation et financières des bénéficiaires ;
- de deux (02) représentants des producteurs privés.

Après la réunion du Comité tenue le 07 novembre 2018, la liste des attributaires provisoires a été arrêtée. Les résultats de cette évaluation (les 10 attributaires retenus et la liste d'attente) avaient été affichés aux lieux indiqués ci-dessous :

- Siège du projet 3PRD, ancien siège de la SAED ;
- Délégation SAED de Dagana, Ross-Béthio ;
- Commune de Diama.

Les attributaires ont tous reçu leur lettre de notification, le 04 décembre 2018. Un délai maximal d'un (01) mois avait été fixé pour le versement de la contribution dans le compte « APPORTS » du projet logé à la CNCAS.

Avant la date du 31 décembre 2018, tous les attributaires avaient versé leur apport . Une réunion du Comité de sélection a été tenue au mois de janvier 2019 pour valider le rapport et entériner la sélection provisoire des 10 attributaires.

Par tirage au sort devant huissier, les 10 parcelles ont été attribuées aux ayants-droit le 07 Mai 2019 à Ross-Béthio.

IV.8 Gestion du périmètre

La Direction générale de la SAED a mis à la disposition du projet un chargé d'opération, un chargé de la gestion de l'eau et de la maintenance, en plus du conseiller agricole affecté à la zone. Ce dispositif mène une série d'activités d'accompagnement du comité mis en place pour une bonne gestion du périmètre et sa mise en valeur. Entre autres, les interventions ont porté sur :

- l'adducteur du Gorom Aval envahi par le « Chara », une plante envahissante des eaux douces qui a fortement compromis l'hydraulicité de l'axe et donc l'alimentation correcte des parcelles.
- les drains et les adducteurs où des travaux de faucardage ont été conduits dans le cadre du FoMAED pour amoindrir les difficultés constatées sur ces derniers.
- la maintenance préventive et curative des GEP avec l'élaboration d'un projet de contrat devant lier la DAM, les attributaires et le Comité de Gestion
- la gestion du coût hydraulique fixée provisoirement à **75 000 FCFA** par hectare et réparti comme suit :
 - o Électricité (GEP + Station d'exhaure) : **40%**, soit 30% pour l'attributaire et 10% pour le comité de gestion ;
 - o Entretien aménagement : **25%, soit** 15% pour l'attributaire et 10% pour le comité ;
 - o DAT (GEP + Station d'Exhaure) : 30%, soit 20% pour l'attributaire et 10% pour le comité ;
 - o Fonctionnement Comité : **5%** entièrement affecté au comité ;
- l'amélioration des itinéraires techniques avec des essais d'adaptation au froid de deux variétés hybrides, la TEJ COLD et la 64-46 COLD menés en collaboration avec l'ISRA et BAYER, de même que des tests de comparaison d'une nouvelle formule d'urée N+ avec la formule classique utilisée par les producteurs

IV.9 Mise en valeur et production agricoles

Le tableau suivant est une synthèse des résultats de la mise en valeur du périmètre au cours des différentes campagnes ainsi que la répartition du financement :

			Superficie (ha) financée par :
--	--	--	---------------------------------------

Tableau 10 : Superficie cultivée et source de financement par campagne Campagnes	Sup Exploitable (Ha)	Sup cultivée (ha)	CNCAS	CMS	Autofinancement
SSC 2017	1200	924	694	55	175
HIV 2017/2018	1875,78	1616	1223	60	333
SSC 2018	1875,78	1816,35	1255,55	47,55	513,25
HIV 2018/2019	1875,78	496,51	23,87	4,76	467,88
SSC 2019	1875,78	1825,82	1169,68	23,20	632,94

**Photo 23 :** Périmètre mis en valeur**Photo 24 :** Récolte de paddy

En hivernage 2018/2019, malgré la volonté des producteurs d'aller en campagne, celle-ci a été compromise par un déficit de moissonneuses-batteuses qui a engendré un allongement de la durée des récoltes et des pertes de rendements. Avec la précocité de la pluviométrie, les producteurs, pour la majorité avaient renoncé à la campagne qui était devenue impossible. Les 496,51 ha mis en valeur durant cette campagne étaient essentiellement constitués de repousses.

Concernant la production de paddy, les résultats des différentes campagnes sont consignés dans le tableau suivant :

Tableau 11: Superficie cultivée, rendement et production par an

Année Agricole	Superficie	Rendement	Production
2017	2540	7,4	18 797 Tonnes
2018	2312,86	6,005	13 969,7 Tonnes

IV.10 Mise en œuvre du PGES

La mise en œuvre du PGES a démarré en 2012 avec les réalisations suivantes :

- **Sensibilisation / information des populations (réunions, ateliers...)** : Dès le début du projet, des ateliers de sensibilisation ont été tenus à Ross-Béthio avec un focus mis sur l'utilisation des pesticides. L'activité s'est poursuivie tout au long du projet.
- **Compensation des pertes agricoles** : Des procédures de vérification ont été initiées auprès des bénéficiaires d'indemnités pour leur permettre d'être en bonne relation avec la CNCAS. Suite à cela, et vu la situation d'endettement de certains attributaires indemnisés, la CNCAS a donné son accord de principe pour des moratoires de paiements aux candidats ayant soldé une partie de leurs dettes. D'autre part, pour sécuriser la destination des montants d'indemnisation, des procès-verbaux ayant valeur d'attestations d'engagement des membres de GIE d'anciens attributaires sur le périmètre ont été élaborés, avec l'assistance d'un juriste-conseil, et envoyés aux personnes indemnisées.
- Par la suite, tous les PV ont été réceptionnés et transmis à l'avocat de la SAED en vue de donner un cachet juridique à la procédure de paiement. Des protocoles ont été ainsi établis au niveau de la DFC de la SAED et, sur cette base, le paiement est intervenu à partir du mois de septembre 2014. Les producteurs identifiés dans le PGES comme devant être indemnisés à hauteur des pertes dues aux récoltes des campagnes de non mise en valeur ont reçu au total, un montant de **409 999 000 FCFA** versé à **52** ayants droit.
- **Appui à la mise en valeur des périmètres (équipements)** : il s'agit de Thalimèdes acquis avec des instruments de lecture
- **Appui aux activités féminines** : Un plan d'actions environnementales et d'appui au genre a été élaboré et mis en œuvre. Il s'agit de la construction de latrines subventionnées, en partie, dans le cadre du PGES.

Pour le volet assainissement et sanitaire, le marché a été attribué, à la suite de l'appel d'offres lancé, au second moins-disant « Phares industries » suite au désistement du soumissionnaire adjudicataire.

La livraison est intervenue le 23 Juin 2015 et la remise du matériel aux populations, par le Sous-préfet de Ndiaye et le Maire de la Commune de Diamana, en présence de l'équipe du projet et des représentants de la Direction Régionale de l'Environnement et des Établissements Classés.



Photo 25: Latrines dans les villages polarisés



Photo 26 : Distribution d'équipements

- **Élaboration/exécution de programmes de santé** : Des activités IEC ont été menées dans les villages environnants et un programme de renforcement de capacités en santé

communautaire élaboré en collaboration avec les services techniques du Ministère de la Santé et ceux de l'Environnement. L'Inspection Régionale de l'Hygiène a soumis ses axes d'interventions prioritaires dans la zone ciblée du projet. Les villages polarisés par le projet ont bénéficié du matériel d'assainissement et de potabilisation d'eau distribué par le Projet ainsi que de la construction de latrines. En collaboration avec l'infirmier chef de poste de Ross-Béthio, des séances de formation ont été tenues pour le compte des bénéficiaires.

- **Suivi des paramètres physico-chimiques** : avec les instruments acquis, l'utilisation a été effective après la mise en valeur du périmètre.
- **Surveillance des mesures environnementales** : cette activité a été déroulée à partir des travaux d'aménagement et de mise en valeur du périmètre.

V. Exécution technique de la composante 2

➤ Premières actions

En 2011, les actions à mener par le projet 3PRD n'étaient pas clairement définies et l'action de l'UGP a surtout consisté à mener des réflexions et négociations sur ce qui devait être poursuivi par le projet 3PRD, tout en conservant cette orientation de partenariat entre public et privé et de promotion des initiatives durables et bénéfiques à la filière rizicole.

Les actions initiées ont porté sur :

- l'appui au PNAR dans la coordination politique de la filière avec la tenue d'ateliers de réflexions et la mise en place d'un comité régional sur la CARD ainsi que le financement d'un film documentaire sur la filière ;
- l'appui à la mise au point de mécanismes de financement des investissements nécessaires à la riziculture sénégalaise via une étude juridique sur la sécurisation du crédit sur le foncier réalisée par le cabinet Mamina CAMARA ;
- l'appui à la professionnalisation des acteurs de la filière riz avec l'amélioration des capacités des riziers pour la réorganisation et la structuration de l'Association des Riziers du Nord ;
- l'appui à la commercialisation du riz à travers une étude des problèmes de la filière vis à vis de la commercialisation, de la mise en place d'un système de contrôle et d'amélioration de la qualité et sur le financement de la campagne de commercialisation. Les appuis institutionnels ont également ciblé la SPCRS pendant la campagne d'hivernage 2011/2012 avec la mise en relation de cette dernière avec des acteurs locaux (riziers et producteurs), le financement d'ateliers de lancement de la campagne de commercialisation du paddy et le comité conjoint de commercialisation mis en place entre les Ministères du Commerce et de l'Agriculture ;
- l'Appui à la structuration professionnelle à travers l'élaboration de TDR suivie d'ateliers pour une redynamisation du CIRIZ et l'appui à la création des APPE et de l'UAPPE (Union des Associations de Producteurs Privés et Entrepreneurs du département de Dagana) ;
- l'appui à la réflexion sur le financement de l'agriculture à travers l'étude commanditée par l'AFD qui a été suivie d'un atelier de restitution ;
- certaines activités inscrites dans le PTBA 2013 au titre des « Appuis Institutionnels aux acteurs de la filière » n'ont pas pu être réalisées du fait de la nouvelle orientation donnée à ce volet pour financer des sous- projets pour lesquels la SAED devait élaborer des TDR. Par contre, des appuis ponctuels ont été faits à l'endroit du Comité de Pilotage du PNAR, de la structuration professionnelle et des acteurs impliqués dans la commercialisation du riz.

- **Appui aux activités du Comité de Pilotage PNAR**

Sur financement de la ligne « Appuis Institutionnels », un atelier de restitution de l'étude sur la compétitivité du riz de la VFS a été effectué, le **22 Mai 2013** à Dakar ; suivi d'un autre à Saint-Louis.

- **Appui à la structuration professionnelle**

Le comité technique mis en place pour revoir le cadre réglementaire du CIRIZ et l'adapter à la situation actuelle de la vallée a finalisé ses travaux commencés en 2012. Sur proposition du CIRIZ et avec l'appui de la SAED et du Projet 3PRD, un atelier de partage des propositions dudit comité s'est tenu à Podor le **10 mai 2013**.

Il a regroupé le Conseil d'Administration de l'ancien CIRIZ composé essentiellement de producteurs de Dagana, Podor, Matam et Bakel, de l'ARN, de représentants de la SAED (Délégations et Direction centrale) et de représentants du Projet 3PRD.

L'exposé des textes traduit en Pulaar et en wolof a été effectué. Après plusieurs échanges entre les différents participants, il a été retenu que les textes tels que présentés sont acceptables pour l'essentiel.

Suite aux directives du Bailleur inscrites dans l'aide-mémoire de sa mission du premier semestre 2013, la réflexion relative à la structuration professionnelle s'est ensuite poursuivie dans le cadre du Comité Local de Concertation sur le Riz (CLCR) de la CARD à Saint – Louis.

Le CLCR devait s'occuper aussi de l'amélioration des capacités des riziers, ainsi que de la mise en place d'un système de suivi des procédures de qualité tout au long de la filière.

- **Appui aux acteurs impliqués dans la commercialisation du riz**

Un atelier a été organisé, le 25 Juin 2013 regroupant tous les acteurs impliqués pour fixer le prix du paddy et du riz de Saison Sèche Chaude (SSC). Cet atelier est suivi une semaine après par un autre, pour finaliser et harmoniser les types de contrats entre les différents acteurs.

- **Nouvelle orientation des appuis institutionnels**

Suite à la mission effectuée par l'AFD en Février 2013, l'UGP, en collaboration avec la SAED, a entrepris une série d'actions de formulation de sous-projets à faire financer dans le cadre de la composante 2 du Projet. Ce nouveau format que devaient prendre les appuis institutionnels est un important programme d'appui aux acteurs de la filière élaboré en sept (07) points sur lesquels le Bailleur s'est prononcé dans l'aide-mémoire de la mission du 01 au 08 octobre 2013. Il s'agit de :

- **l'étude d'évaluation du transfert des aménagements**

L'objet de cette étude est d'arriver à capitaliser / valoriser l'expérience du transfert de gestion des grands aménagements publics à des Unions hydrauliques. Elle porte sur le dispositif, les outils d'accompagnement et leur application : fonds de maintenance, système de redevance hydraulique, application de la CDI, organisation ad hoc de la SAED (DAM, Division Gestion de l'Eau) et le rôle des CGER ;

- **l'étude bilan du programme de maintenance des PIV à Podor**

L'étude vise à dégager les voies et moyens d'optimiser les modes d'organisation pour la réhabilitation, la maintenance et la gestion des PIV mis en place dans le cadre du PAPRIZ.

Sur recommandation de l'AFD, il fallait élargir le champ de l'évaluation et de faire une analyse comparative des modèles de réhabilitation, de gestion et d'entretien des PIV réalisés sur appuis de la SAED, dans les moyenne et haute vallées (coûts à l'hectare aménagé, efficacité, durabilité). Une reformulation en ce sens des TDR (à la marge) permettrait ensuite de les partager avec la JICA et

de disposer, sur la question de la maintenance, de l'évaluation de l'éventail entier de types d'aménagement dont la SAED peut se prévaloir (PIV, moyens et grands périmètres) ;

- **la reprise par la SAED des outils de gestion du foncier et d'aménagement de l'espace rural développés par le PACR**

Dans la perspective de l'achèvement du PACR, des ateliers de capitalisation des acquis du projet ont permis à la SAED de s'approprier et de préparer la pérennisation et l'extension des activités vers d'autres collectivités territoriales. L'AFD a ainsi recommandé à la SAED d'apprécier les besoins en termes de renforcement de capacités de son dispositif, de voir dans quelle mesure les coûts peuvent être pris en charge sur le budget SAED et quelle contribution additionnelle de la ligne appuis institutionnels du 3PRD serait utile et justifiée ;

- **l'étude sur la conception du Nouveau Système d'Information de la SAED**

L'objectif principal de cette étude est de doter la SAED d'un Système d'Information fonctionnel et efficace prenant en compte l'essentiel des besoins de la SAED et de ses partenaires.

Il a été demandé à la SAED de constituer une liste restreinte de bureaux susceptibles de répondre à cette consultation et de lancer la procédure, dès l'aval de la DCMP obtenu. Parmi les bureaux à consulter, sans exclusive, pourraient figurer le CIRAD, e-Sud développement ou Mémoires, institutions/bureaux spécialisés avec lesquels au Sénégal ou dans des pays voisins, des questions analogues sur les SI ont été résolues ;

- **la mise en place d'un Comité Local de Concertation sur la Riziculture de Saint-Louis**

Cette décision, conforme aux engagements du Sénégal dans le cadre de la CARD (Coalition pour le Développement de la riziculture en Afrique, initiative soutenue par la JICA pour développer la riziculture dans 10 pays d'Afrique au Sud du Sahara dont le Sénégal) conforte un engagement de la SAED et de l'AFD vis-à-vis de la JICA. Les coûts de mise en place et de fonctionnement de cette instance de coordination régionale (dont le secrétariat serait assuré par la SAED/DDAR) devaient être imputés sur le Projet 3PRD (volet Appuis institutionnels) ;

- **l'appel à propositions pour un Partenariat avec une Société d'Aménagement du Nord**

Sur recommandation de l'AFD, les TDR ont été reformulés pour :

- (i) mieux préciser les évolutions des mandats de la SAED et la direction donnée pour les prochaines années ;
- (ii) recentrer la demande sur quelques grands domaines de compétence structurants (maintenance, gestion de l'eau, mise en valeur, foncier, systèmes d'information, formation, capitalisation..) ;

- **les appuis éventuels pour la redynamisation du CIFA comme centre de formation et la consolidation des CGER à travers un partenariat avec les CER/France**

L'AFD a marqué son accord de principe pour un appui du 3PRD à la mise à plat de la politique de formation et au rôle actuel et potentiel du CIFA pour en formaliser la mise en œuvre. Cet appui pourrait prendre la forme d'un consultant spécialisé externe à la SAED.

➤ **Réalisations :**

- ✓ **Partenariat entre les SAR françaises et la SAED**

Le partenariat a été structuré autour de 5 axes :

- Axe 1 : planification et suivi-évaluation intégrant les aspects techniques, administratifs et financiers
- Axe 2 : gestion des aménagements, de l'eau et de l'environnement
- Axe 3 : conseil et assistance aux collectivités locales pour assumer leur fonction de gestion et de sécurisation du foncier et pour formuler et mettre en œuvre des programmes économiques de développement de leur territoire
- Axe 4 : politique de développement des filières agricoles (chaîne de valeur) et d'incitation à l'investissement privé dans l'agriculture
- Axe 5 : appui à la redynamisation du CIFA

Les activités phares déroulées dans le cadre du partenariat entre les SAR françaises et la SAED ainsi que les principaux résultats obtenus sont synthétisés dans un rapport.

✓ **Partenariat entre CER/France et la SAED relatif à la fourniture des appuis institutionnels aux CGER de la VFS**

- Les missions suivantes ont été effectuées
 - **Mission N°2** : « Suivi des évolutions du CGER / Diagnostic de la situation »
 - **Mission N°3** : Voyage d'études et d'échanges d'expériences N°1 avec l'objectif de cerner l'organisation et la structuration du réseau des CERFRANCE ;
 - **Mission N°4** : « Appui à la stratégie et à l'organisation du CGER par rapport à ses missions et sa vision ».
 - **Mission N°5** : Voyage d'études et d'échanges d'expériences N°2 avec comme contenu : comprendre l'offre de services et les prestations, les compétences, les métiers, l'organisation et la stratégie du CERFRANCE envers les adhérents;
- **Achat d'équipement en matériel roulant du CGER Walo** : la livraison est intervenue en fin janvier 2017.
- **Actualisation du projet d'extension du dispositif CGER dans la zone tiers sud (zones arachidières et cotonnières)** : une mission a été effectuée et portait sur: «l'étude de faisabilité pour la mise en place de centres de gestion dans la zone Sud» avec la SODAGRI et la SODEFITEX.

✓ **Protocoles de Recherche - Développement entre la SAED et les instituts de recherche (ISRA, CIRAD et IRD)**

Deux conventions de recherche entre la SAED et l'IRD ont été signées en Juillet 2016 et portent respectivement sur :

- le suivi-évaluation d'un échantillon statistique d'exploitations agricoles irriguées ;
- les perspectives des cultures de décrue.

Les activités réalisées se résument comme suit :

- **Suivi-évaluation d'un échantillon statistique d'exploitations agricoles irriguées**
 - Atelier de démarrage à Saint-Louis le 27/07/2016.
 - Constitution de l'échantillon ;
 - L'élaboration du questionnaire d'enquête 2016 avec la formation des conseillers agricoles organisée dans chaque délégation.
 - Protocole de sondage de rendement réalisé à partir de la saison chaude 2017.
- **Perspectives des cultures de décrue**

Les activités se résument autour des points suivants :

- l'atelier de lancement, le 7 novembre 2016 au CRA de St-Louis ;
- l'estimation des surfaces inondées et cultivées ;
- le diagnostic agronomique sur les cultures de décrue ;
- la perception de la décrue et place dans l'économie de l'exploitation ;
- l'essai de démonstration dans les cuvettes de décrue ;
- la production rapport d'activités liées aux deux études.

✓ **Protocole entre la SAED et l'UGB pour la production de connaissances/capitalisation des expériences**

Un protocole et un premier draft de programme scientifique ont été proposés et ont fait l'objet d'échanges entre l'UGB représentée par le professeur Sidy Mohamed SECK et la SAED représentée par l'équipe de la DDAC le 12 août 2016 au siège de la SAED. Il s'agissait de voir de façon globale les actions identifiées dans le cadre du partenariat avec les SAR et les différentes activités proposées dans le premier draft du programme scientifique pour éviter des doublons. Suite à l'ANO de l'AFD sur le projet de programme de recherche, la convention a été transmise à l'UGB.

✓ **Appui à la redynamisation du CIRIZ**

Le Conseil d'Administration (CA) a été convoqué pour préparer une Assemblée générale (AG) extraordinaire visant à statuer sur : l'élection d'un nouveau Président et l'adoption des nouveaux textes mis à jour et à niveau par rapport à la LOASP.

Une réunion expresse du CA tenue le 24 août 2016 a permis de sortir 2 résolutions relatives à l'acquisition de matériel agricole pour les producteurs.

La redynamisation du CIRIZ, avec l'appui du projet, s'est poursuivie par l'élection d'un nouveau président, l'élaboration d'un projet de mise en place d'un secrétariat exécutif, la revue et la validation des textes statutaires.

✓ **Étude filière tomate**

Un deuxième atelier de restitution par le cabinet SOSEPAC attributaire du marché a eu lieu à la SAED pour valider la prise en compte des observations émises précédemment par le comité technique. A l'issue de l'atelier, il a été décidé de l'élaboration d'un plan d'actions de relance de la filière. Celui-ci a été élaboré au cours d'un atelier tenu les 18 et 19 juillet 2016 à l'hôtel Rognat Nord à Saint-Louis. Les participants à cet atelier sont les membres du comité technique qui avait été mis en place pour accompagner l'étude avec la représentation des trois ministères (Agriculture, Commerce et Finance), le Comité Tomate, la CNCAS, la SAED et la DRDR. L'objectif était de s'accorder sur un plan stratégique de développement de la filière tomate industrielle pour le moyen terme. Trois (3) groupes de travail ont été constitués avec pour chacun un axe stratégique sur lequel il devrait réfléchir. Les 10 axes d'amélioration de la filière tomate retenus lors de l'étude ont été répartis en 3 grands axes stratégiques de réflexion à savoir :

- (i) la professionnalisation des acteurs de la filière ;
- (ii) les appuis techniques et financiers à la production de la tomate ;
- (iii) le dialogue entre les acteurs, la transformation et la commercialisation.

Au terme des travaux de groupe, un projet comprenant un cadre logique, un plan d'actions et un cadre de mesure de rendement a été dressé par les différents groupes.

Il a été retenu, au terme des travaux de groupes, de

- faire un plan stratégique de développement qui sera soumis aux bailleurs ;
- rédiger un contrat de performance ;
- faire une restitution de ces travaux lors de l'atelier bilan.

L'atelier bilan, tenu les 27 et 28 juillet 2016, a permis de partager le draft de Plan Stratégique de Développement (PSD) de la filière tomate industrielle.

Une réunion de consolidation a ensuite été tenue à Dakar avec la mobilisation d'un facilitateur pour accompagner les acteurs vers la table ronde. La réunion s'est tenue à Dakar le 18 août 2016 et a abouti aux conclusions suivantes :

- continuer à travailler et parfaire l'ébauche pour aboutir à un PSD présentable lors de la table ronde ;
- repousser la date de la table ronde à une date ultérieure ;
- redoubler d'efforts pour l'obtention d'une production record pour la campagne 2016-2017.

En prélude à la préparation de la table ronde, le cabinet « La fabrique du géographe » a été recruté pour formuler un plan de communication. Cette importante activité a été réalisée durant le mois de décembre 2016.

✓ **Modernisation du Système d'Information (SI) de la SAED**

La mise en œuvre de la phase de développement du Nouveau Système a été lancée en décembre 2015. Un avenant pour une rallonge de la durée de deux mois et du budget de 102 millions FCFA a été autorisé. Ce montant est destiné à la réalisation de nouveaux développements et à l'acquisition d'équipements informatiques complémentaires, nécessaires au fonctionnement du système. Cependant, compte tenu des contraintes liées à un plafonnement du montant de l'avenant, un déficit de matériel s'est posé.

Compte tenu des procédures administratives liées à la réception du matériel, il a été retenu de procéder à un envoi groupé de tout le matériel du contrat de base et de l'avenant.

Par ailleurs, les informations de spécifications techniques complémentaires demandées par Memoris ont été fournies et une mission a été effectuée à Nantes pour une spécification de certains besoins fonctionnels et des processus métiers associés permettant ainsi de procéder à leur modélisation.

Les outils ont été déployés et le plan de formation a été déroulé après la fourniture et le déploiement des équipements et du système. Cette phase a permis de procéder à la validation définitive des outils du nouveau système d'information et la prise en charge des anomalies fonctionnelles.

VI. Exécution financière

VI.1 Exécution convention BOAD

Concernant les fonds alloués par la BOAD au projet dont le montant s'élève à 8 Milliards FCFA, plusieurs réallocations ont été opérées pour prendre en charge certains déficits. En effet, la première révision avait pour but d'imputer un montant de 241 Millions CFA aux provisions pour imprévus et l'affecter aux travaux de la composante C1 « infrastructures structurantes ». La deuxième réallocation effectuée a permis de compléter un montant de 124 Millions FCFA pour la rubrique « Contrôle et Surveillance des travaux » avec les provisions pour imprévus. Enfin, la dernière réallocation a servi à la prise en charge des travaux supplémentaires de la composante C1 pour un montant de 169 Millions FCFA, au Contrôle et Surveillance des travaux pour un montant de 40 Millions FCFA et au fonctionnement de l'UGP pour un montant de 30 Millions FCFA. Tous les fonds sont décaissés à 100%. Le solde de 23 722 997 FCFA obtenu sur l'exécution de la convention BOAD découle des moins-values entre les prévisions initiales de la convention et les engagements des différents marchés exécutés.

Tableau 12 : Exécution financière convention BOAD

Composantes	N°MARCHES	ENTREPRISES	Accord de prêt (A)	Engagements (B)	Exécutions	SOLDE (A-B)
Études	12.11.02/2013	SETICO/GID	150 000 000	88 000 000	136 098 434	13 901 566
	14/2012	SENEGALAISE AUTO		36 270 000		
	22/2012	MASTER OFFICE		11 828 434		
Infrastructures Structurantes	07/2011 Av. 1	EIFFAGE SENEGAL	3 497 000 000	1 082 334 389	3 492 859 413	4 140 587
	09/2011 Av. 1	RC CONSTRUCTION		2 411 000 000		
Aménagements terminaux	14.30.26/2015 Av. 1	RC CONSTRUCOES	3 519 000 000	3 519 000 000	3 513 937 067	5 062 933
Contrôle et surveillances des travaux	10/2011 Av.1	EGIS/BCEOM- IDEV	511 000 000	166 000 000	510 382 089	617 911
	13.07.05/2015 Av. 1	GRPT HYDROPACTE / MSILAB		344 400 000		
Coordination et gestion du projet			323 000 000	323 000 000	323 000 000	0
Total			8 000 000 000	7 845 734 389	7 517 178 569	23 722 997

VI.2 Exécution convention AFD

Tableau 13 : Exécution financière convention AFD

N°MARCHES	ENTREPRISES	ENGAGEMENTS			PAIEMENTS ANTERIEURS		PAIEMENTS 2019			SOLDES		SOLDE TOTAL	% exécution
		AFD-UE	APEFAM 2	TOTAL	AFD-UE	APEFAM 2	AFD-UE	APEFAM 2	TOTAL	AFD-UE	APEFAM 2		
							3PRD						
Études et Contrôle													
15.05.12/2015	SOSEPAC Management & Ingénierie	8 000 000		8 000 000	8 000 000				8 000 000	0	0	0	100
10/2011 Av.1	EGIS/BCEOM- IDEV	275 331 295		275 331 295	274 286 363				274 286 363	1 044 932	0	1 044 932	100
14.04.06/2015	MEMORIS	460 214 382		460 214 382	460 214 382				460 214 382	0	0	0	100
03/DRP/2011 du 18/07/2011	CABINET TILT	10 650 000		10 650 000	10 650 000				10 650 000	0	0	0	100
06/2011	STUDI INTERNATIONAL/SACI	222 109 752		222 109 752	221 014 317				221 014 317	1 095 435	0	1 095 435	100
4504 du 13/12/2012	CABINET MAMINA CAMARA	13 250 000		13 250 000	13 250 000				13 250 000	0	0	0	100
18.06.09/2018	HYDROPACTE		91 307 500	91 307 500		65 653 313		25 654 187	91 307 500	0	0	0	100
Sous-total		989 555 429	91 307 500	1 080 862 929	987 415 062	65 653 313	0	25 654 187	1 078 722 562	2 140 367	0	2 140 367	100
Travaux													
01/2011 Av,1	EIFFAGE SENEGAL	3 055 311 842		3 055 311 842	3 055 311 842				3 055 311 842	0	0	0	100
17.06.30/2018	EIFFAGE SENEGAL		1 600 367 512	1 600 367 512		1 039 135 273		554 793 226	1 593 928 499	0	6 439 013	6 439 013	100
14.30.26/2015 & avenant n°1	RC CONSTRUCOES	918 097 018	84 000 000	1 002 097 018	918 097 011	84 000 000			1 002 097 011	7	0	7	100
09/2011 Av. 1	RC CONSTRUCTION	1 933 226 932		1 933 226 932	1 932 729 447				1 932 729 447	497 485	0	497 485	100
Sous-total		5 906 635 792	1 684 367 512	7 591 003 304	5 906 138 300	1 123 135 273	0	554 793 226	7 584 066 799	497 492	6 439 013	6 936 505	100
Fournitures et Équipements													
16.20.10/2017	CFAO MOTORS	18 600 000		18 600 000	18 600 000				18 600 000	0	0	0	100
23/2011	CFAO MOTORS SENEGAL	36 400 000		36 400 000	36 400 000				36 400 000	0	0	0	100
14.21.06/2015 & avenant n°1	SAHE Sarl	69 930 166	126 000 000	195 930 166	68 772 275	126 000 000			194 772 275	1 157 891	0	1 157 891	99
16.20.09/2017	SENAGALAISE DE L'AUTOMOBILE	18 360 000		18 360 000	18 360 000				18 360 000	0	0	0	100
Sous-total		143 290 166	126 000 000	269 290 166	142 132 275	126 000 000	0	0	268 132 275	1 157 891	0	1 157 891	100

N°MARCHES	ENTREPRISES	ENGAGEMENTS			PAIEMENTS ANTERIEURS		PAIEMENTS 2019			SOLDES		SOLDE TOTAL	% exécution
		AFD-UE	APEFAM 2	TOTAL	AFD-UE	APEFAM 2	AFD-UE	APEFAM 2	TOTAL	AFD-UE	APEFAM 2		
							3PRD						
Appuis institutionnels													
004076 DU23/11/2016	LA FABRIQUE DU GEOGRAPHE	16 249 787		16 249 787	16 249 787				16 249 787	0	0	0	100
001559 du 22/05/2017	LA FABRIQUE DU GEOGRAPHE	24 986 189		24 986 189	24 986 189				24 986 189	0	0	0	100
CONVENTION DE PARTENARIAT DURABLE ENTRE LA SAED	GROUPEMENT CACG / BRLI / SCP	328 233 668	328 233 668	656 467 336	328 233 668	328 233 668			656 467 336	0	0	0	100
14.14.05/2015	Grpt CACG/BRLI/SCP	108 576 000		108 576 000	108 576 000				108 576 000	0	0	0	100
Convention AFD n° CSN 1250 01 Z et 1250 02 A	UGP	881 243 345		881 243 345	881 243 345				881 243 345	0	0	0	100
CONVENTION DE COLLABORATION ENTRE LA SAED ET L'IRD	Suivi Evaluation d'un échantillon statistique d'exploitations agricoles	42 900 000		42 900 000	42 900 000				42 900 000	0	0	0	100
CONVENTION DE COLLABORATION ENTRE LA SAED ET L'IRD	Perspectives de l'Agriculture de Décrue dans la Vallée du Fleuve Sénégal	60 808 000		60 808 000	60 808 000				60 808 000	0	0	0	100
PROTOCOLE DE PARTENARIAT 2016/2017	CER France	132 760 950		132 760 950	130 258 300				130 258 300	2 502 650	0	2 502 650	98
APPUI INSTITUTIONNEL 3PRD CONVENTION DE COLLABORATION SAED UGB MISE EN ŒUVRE PAR GIRARDEL POUR LA PRODUCTION ET LA DIFFUSION DE CONNAISSANCE A TRAVERS L'ANALYSE ET LA CAPITALISATIOND'EXPERIENCES DE LA SAED	SAED - UGB	38 785 436		38 785 436	38 785 436				38 785 436	0	0	0	100
Aide mémoire AFD de Février 2013	SAED-CGERV	71 498 613		71 498 613	71 498 613				71 498 613	0	0	0	100
Sous-total		1 706 041 988	328 233 668	2 034 275 656	1 703 539 338	328 233 668	0	0	2 031 773 006	2 502 650	0	2 502 650	100
TOTAL GENERAL		8 745 523 375	2 229 908 680	10 975 432 055	8 739 224 975	1 643 022 254	0	580 447 413	10 962 694 642	6 298 400	6 439 013	12 737 413	100

La répartition des fonds initialement alloués au projet par l'AFD dont le montant s'élève à 10 Millions d'euros a connu plusieurs changements ; ce qui est à l'origine des avenants 1 et 2 de la convention de base. Ainsi, l'avenant 1 avait pour objet de formaliser la contribution supplémentaire de l'UE d'un montant de 3 550 000 euros déléguée à l'AFD dont un montant de 3 300 000 euros destiné à la C1 « Infrastructures structurantes » du projet. L'avenant 2 à la convention avait pour objet de proroger de deux ans la date limite de versement des fonds en affectant le reliquat de composante 1 « infrastructures structurantes » à la composante 2 « appuis institutionnels aux acteurs ». Tous les fonds sont décaissés à 100%.

Sur un montant total attendu 2 220 Millions FCFA de la contribution des privés, une somme de 1 260 546 703 FCFA a été recouvrée, soit 57% des prévisions.

L'État a pris en charge la totalité des taxes du projet, le coût des indemnités des anciens contribuables qui s'élève à 409 999 000 FCFA ainsi que l'achat d'équipements hydrométriques pour un montant de 17 039 335 FCFA TTC et de petit matériel destiné aux villages situés dans la zone du projet pour un montant de 22 702 000 FCFA TTC.

Il est à noter qu'un audit des comptes de l'UGP (AFD et BOAD) piloté par le Ministère des Finances et du Budget a démarré au moment de l'achèvement du projet.

VII. Coordination et gestion du projet

➤ Assistance technique :

Les procédures pour le recrutement de l'assistant technique ont été bouclées en 2010 et l'Assistant Technique est arrivé en fin janvier 2011.

➤ Locaux devant abriter le Projet :

Les locaux destinés à l'UGP dans l'ancien siège de la SAED ont été entièrement réhabilités sur financement BOAD.

➤ Équipements :

Il s'agit du mobilier de bureau et du matériel informatique pour l'UGP et pour l'AT. Le marché du matériel de bureau et informatique de l'UGP a été notifié le 22 Novembre 2012.

Les véhicules de l'AT et du coordonnateur du PNAR ont été réceptionnés en Janvier 2012. Les véhicules de l'UGP (2 voitures et 3 motos) ont été réceptionnés en août 2012.

➤ Unité de Gestion du projet

Le personnel affecté en permanence au Projet est le suivant :

- Un (1) Coordonnateur ; le premier Coordonnateur et l'Agent Administratif et Financier ont été nommés en mars 2011. Toutefois, le coordonnateur est décédé en novembre 2011 et a été remplacé.
- Un assistant technique international dont la mission a pris fin en 2014.
- Une (1) secrétaire ;
- Un (1) chauffeur ;
- Deux (2) conseillers agricoles dont un a été nommé, en 2015, chargé d'opération de la zone du projet.

Il faut noter également que le poste de coordonnateur du projet a connu plusieurs mutations en 2012 (décès du coordonnateur qui a été remplacé), en 2016 (départ à la retraite du coordonnateur remplacé) et en 2018 (départ du coordonnateur pour une autre structure et remplacé).

L'UGP est appuyée par cinq (05) points focaux issus des différentes structures de la SAED en fonction de leur profil:

- Un point focal chargé du suivi des travaux (DAIH);
- Un point focal chargé de l'environnement (DDAC puis DAIH) ;
- Un point focal chargé du Suivi – Évaluation (DDAC puis CPSE) ;

- Un point focal chargé de la sélection des bénéficiaires et de la mise en œuvre des sous - projets (DDAC puis DG / CT-PME) ;
- Un point focal agent administratif et financier (DFC).

Ces points focaux dépendent hiérarchiquement de leur structure d'origine et des attributions sont établies pour chacun d'eux. Il n'y a pas de grille salariale spécifique mais des indemnités mensuelles leur sont octroyées (Coordonnateur et points focaux).

Par ailleurs, la Direction générale de la SAED a mis à la disposition du Projet un responsable de la gestion de l'eau et de la maintenance nommé en 2015.

Deux prestataires de services ont été recrutés pour renforcer l'UGP au mois de février 2015 et ont bénéficié d'une première prolongation de leur contrat jusqu'au mois de décembre 2015 et d'une deuxième jusqu'au mois de juin 2016.

VIII. Difficultés rencontrées

Au cours de la mise en œuvre du projet, un certain nombre de contraintes se sont dressées et auxquelles, des solutions ont été apportées. Ces contraintes ont entraîné des retards importants dans le planning initial du projet. Il s'agit entre autres :

- des travaux supplémentaires qui étaient nécessaires et dont il fallait chercher le financement ;
- du gap de **313 686 879 de F CFA** enregistré sur les contributions et qui a fait l'objet d'une requête de financement adressée à l'AFD qui a donné son accord pour le financement ;
- de l'instabilité de l'électricité dans la zone du projet qui a été à l'origine d'énormes retards dans la finalisation des travaux. Pour rappel, les infrastructures structurantes ont été livrées en 2011 alors que la première mise en eau n'est intervenue qu'en 2017 ;
- du retard dans la mobilisation des contributions des bénéficiaires : à la suite des notifications d'attribution faites aux bénéficiaires provisoires, certains y compris dans la liste d'attente, n'ont pas pu mobiliser leur apport entraînant ainsi des lenteurs dans le processus ;
- du manque de volonté ou l'incapacité de certains attributaires à verser leur contribution ;
- du retard pour le paiement des entreprises notamment celle qui avait fourni les équipements de pompage et dont le marché était financé exclusivement sur les contributions ;
- du déficit du budget qui a entraîné la réduction de la superficie à aménager et par conséquent de certaines exploitations dont les équipements étaient déjà achetés ;
- du découpage de la superficie restante conditionné par le type de pompe restante ;
- du litige foncier sur 100 ha découlant de l'interprétation d'une clause de la première version du dossier de candidature qui l'avait permis et qui a été supprimée par la suite ;
- du déplacement à l'intérieur du périmètre de dix attributaires de 10 ha situés dans une zone basse vers une zone plus haute et qui répondait mieux à leurs infrastructures ;
- de la sous-estimation du budget de la convention, ce qui a fait que les canaux des exploitations de 05 et 10 ha sont réalisés au grader au lieu du remblai compacté

Par ailleurs, pendant la mise en valeur, d'autres contraintes ont été rencontrées par les exploitants à savoir :

- la vétusté des pistes internes ;
- la cherté des frais d'électricité de la station d'exhaure ;
- la cherté des factures d'électricité des exploitations de 05 et 10 ha ;

- la salinité des terres ;
- l'infestation du périmètre par une nouvelle variété de mauvaise herbe.

IX. Leçons apprises

Beaucoup de leçons sont apprises lors de la mise en œuvre de ce modèle de projet pilote pour la riziculture. Parmi celles-ci, on peut citer :

- l'amélioration à apporter sur certaines infrastructures notamment les pistes jugées trop étroites aussi bien pour la circulation que pour le transport du matériel agricole ainsi que le déficit d'ouvrages de traversée sur les adducteurs, la qualité des canaux non compactés réalisés au grader et la qualité des pistes internes en terre ;
- la non attribution des 4 exploitations de 100 ha initialement prévues, faute de mobilisation des contreparties des bénéficiaires ; ce qui a entraîné un gap important du financement des travaux qui s'est répercuté sur le calendrier du projet. Il sera alors nécessaire, dans le futur, en perspective d'une reproduction de l'expérience 3PRD, de revoir l'allotissement des superficies à des tailles plus petites ;
- la subvention mise en place dans le cadre du projet a causé des déséquilibres : deux exploitations de 50 ha (équivalent à 100ha en superficie) sont subventionnées chacune à 40% et coûtent 124 millions FCFA au bénéficiaire alors que la parcelle de 100 ha est à 0% de subvention et coûte 205 millions FCFA en apport personnel. Il est donc important de revoir les taux de subvention et leur répartition ;
- la nécessité de revoir les critères et la composition du comité de sélection comme c'est le cas lors de la phase d'attribution des 250 ha où le CGER a intégré le Comité de sélection et la mobilisation de la contrepartie a été effective avant même l'expiration des délais ;
- l'entreprise SAHE attributaire du marché de fourniture d'équipements électriques et électro mécaniques était payée en totalité à partir des contributions. Les retards enregistrés ont entraîné une situation de gêne vis-à-vis de cette entreprise qui travaillait sans que ses décomptes ne soient payés. Il serait alors pertinent de déconnecter le paiement de l'entreprise aux contributions des bénéficiaires ;
- la décision prise par deux attributaires de 100 ha d'aménager par eux-mêmes a ralenti les travaux d'aménagement du 3PRD. A présent, il reste encore 100 ha à aménager par deux attributaires qui ont brandi une première version de l'appel à candidatures qui n'écarterait pas cette possibilité ;
- La nécessité de faire financer l'investissement (contribution à l'aménagement terminal) par une ligne de crédit logée à la banque mobilisable par les attributaires pour accélérer les travaux.
- La nécessité de veiller sur la qualité et/ou l'exhaustivité des études et à la rigueur dans la surveillance des travaux pour éviter les avenants répétitifs qui impactent sur les délais.

CONCLUSION

Le projet 3PRD est une expérience pilote d'installation et d'accompagnement d'entrepreneurs privés sur un périmètre de 2500 hectares entièrement viabilisés par l'État. Sur une durée initiale de 4 ans incluant l'année d'accompagnement de la mise en valeur, le projet s'est finalement exécuté jusqu'en 2019 du fait des contraintes évoquées supra et rencontrées dans la mise en œuvre. Malgré ce non-respect du calendrier initial, le modèle aura suscité beaucoup d'espoir de la part des parties prenantes quant à sa démultiplication moyennant quelques réajustements.

A la fin du projet 3PRD, les réalisations ont porté sur :

- 22,5 km d'axe (Le Gorom Aval) curés, faucardés et endigués ;
 - 26 km de canaux adducteurs d'irrigation ;
 - 37 km de canaux collecteurs de drainage ;
 - des vannes à crémaillère au niveau de la prise principale sur le Gorom et aux différentes prises des sept adducteurs ;
 - dix (10) échelles limnimétriques au niveau des différentes prises ;
 - 41 km de Ligne Électrique Moyenne Tension ;
 - 35 km de Ligne Électrique Basse Tension ;
 - 18 Transformateurs H61 de 50 KVA et 01 de 100 KVA ;
 - 01 poste cabine équipé d'un transformateur 400 KVA pour la station de drainage ;
 - 155 Groupes Électro Pompes ;
 - 21 km de pistes de production ;
 - 02 parcours de bétail de 100 m de large chacun ;
 - 01 station de drainage équipée de 03 pompes « Vis d'Archimède » de 2200 l/s chacune ;
 - 409 999 000 FCFA d'indemnisation aux anciens exploitants (mise en œuvre du PGES) ;
 - 01 Comité de Gestion dénommé GIE 3PRD mis en place par l'AG des attributaires ;
 - 03 organes de gestion de l'aménagement mis en place : le comité de gestion des infrastructures, le comité technique, le comité de suivi des engagements ;
 - l'élaboration de contrats tripartites signés par l'attributaire concerné, la SAED et la Commune de Dama dans lesquelles sont définies, les conditions d'exploitation et les responsabilités de chaque partie ;
 - 2225 ha aménagés, attribués à 155 attributaires et répartis comme suit :
 - 51 parcelles de 5 ha ;
 - 52 parcelles de 10 ha ;
 - 46 parcelles de 25 ha ;
 - 06 parcelles de 50ha.
- ✓ Pour la mise en valeur, les réalisations ont porté sur :
- 924 ha en SSC 2017 ;
 - 1616 ha en hivernage 2017/2018 ;
 - 1816,35 ha en SSC 2018 ;
 - 496,51 ha en hivernage 2018/2019
 - 1825,82 ha en SSC 2019

- ✓ Le bilan de la production est de :
 - 18 797 tonnes de paddy en 2017 avec un rendement annuel moyen de 7,4 t/ha ;
 - 13 969,7 tonnes de paddy en 2018 avec un rendement annuel moyen de 6,005 t/ha.
- ✓ La mise en œuvre des différentes actions inscrites au titre des appuis institutionnels du projet dont les importants résultats enregistrés ont été à l'origine de la prorogation, par l'AFD, de la DLVF jusqu'au 31 mars 2018.

L'exécution des travaux portant sur les 100 ha restants qui portera la superficie totale aménagée à 2325 ha et la systématisation de la double culture devront davantage conforter le modèle 3PRD comme modèle de réussite à mettre à l'échelle de la Vallée pour contribuer à l'autosuffisance alimentaire en riz, conformément à l'objectif général du projet.

ANNEXES

Annexe 1 : PV de réception définitive RC

Annexe 2 : PV de réception définitive SAHE

Annexe 3 : Liste des attributaires

Annexe 4 : Plan d'aménagement du 3PRD

Annexe 1: PV de réception définitive RC

DATE D'ETABLISSEMENT	PROCES VERBAL DE RECEPTION DEFINITIVE		N° D'ORDRE
19 février 2019			ANNEE 2019
MAITRE D'OUVRAGE	SAED		
MAITRE D'OEUVRE	DAIH		
ENTREPRISE	RC-CONSTRUÇÕES SAU		
FINANCEMENT	BOAD/AFD/PRIVES		
INTITULE DU PROJET	PROGRAMME DE PROMOTION ET DE PARTENARIATS RIZICOLES DANS LE DELTA (3PRD) AMENAGEMENT TERMINAL DU RESEAU D'IRRIGATION ET DE DRAINAGE DE 2500 HA DANS LA ZONE DU GOROM AVAL TRAVAUX DE TERRASSEMENT ET DE GENIE CIVIL		
N° MARCHE DE BASE	14.30.26/2015	MONTANT 3 883 796 919 F CFA HT/HD	DELAI D'EXECUTION 12 mois
AVEVANT N°01		1 087 148 630 F CFA HT/HD	2.5 mois
GLOBAL		4 970 945 549 F CFA HT/HD	14.5 mois
L'An Deux Mille Dix Neuf, le 19 février, une commission composée des membres ci-dessous : - Mme SARR Awa SARR Coordinatrice 3PRD/SAED - M. Mountaga NDIAYE DAIH/ SAED - Mme Absatou SECK DAGE/Délégation de Dagana - M. Omar DIALLO Chef Chantier/RC-CONSTRUÇÕES a procédé à la visite du périmètre 3PRD en vue de la réception définitive des travaux du marché n°14.30.26/2015 et de son avenant N°01 exécutés par l'Entreprise RC. Au terme de la visite, il a été constaté la reprise de l'ensemble des malfaçons identifiées durant la période de garantie et de la bonne tenue des ouvrages. A cet effet, la réception définitive des travaux objet du marché 14.30.26/2015 et de son Avenant N°01 est prononcée, le 22 février 2019.			

ONT SIGNE

SAED Coordinatrice 3PRD/SAED  DAIH/SAED  DAGE/Délégation de Dagana  	ENTREPRISE RC Directeur des travaux RC 
---	--

Annexe 2 : PV de réception définitive SAHE

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET
DE L'EQUIPEMENT RURAL

SOCIETE NATIONALE
D'AMENAGEMENT ET
D'EXPLOITATION DES TERRES DU
DELTA DU FLEUVE SENEGAL ET DES
VALLEES DU FLEUVE SENEGAL ET
DE LA FALEME

S. A. E. D

B.P. : 74 SAINT-LOUIS

Ross- Béthio, le 10 Avril 2019

**PROGRAMME DE PROMOTION DU PARTENARIAT RIZICOLE DANS LE
DELTA (3PRD):
FOURNITURE ET INSTALLATION DES EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET
ELECTROMECHANQUES DES STATIONS DE POMPAGE DES TYPES
D'EXPLOITATION DANS LA ZONE DU GOROM AVAL**

Référence Marché : N° 14.21.06/2015 et son avenant
Financement : Banque Ouest Africain de Développement (BOAD)/Privés/Etat
Entreprise : SAHE SARL

**PROCES VERBAL DE RECEPTION DEFINITIVE PREMIERE TRANCHE
(145 stations de pompage)**

L'an deux mille Dix Neuf et le Dix Avril, la commission composée des membres ci-dessous s'est rendue sur le site du projet pour procéder à la réception définitive de la première tranche des travaux portant sur 145 stations de pompage objet du Marché N°14.21.06/2015 et de son avenant:

PRENOM ET NOM	FONCTION/STRUCTURE
Awa SARR	Chef de la Division Etudes et Travaux (DAIH/SAED) et Coordinatrice 3PRD
Djibril Abdoulaye DIALLO	Chef de la Division Maintenance des Equipements électromécaniques / DAM/SAED
Malal Bocar KAMARA	Technicien supérieur / DAM/SAED

1/2

A l'issue de cette visite, il a été constaté que tous les travaux ont été exécutés conformément aux prescriptions techniques du marché.

Par conséquent, la réception définitive de la première tranche a été prononcée sans réserve.

Le présent procès verbal est établi pour servir et valoir ce que de droit.

Ont Signé

DAIH  Awa SARR 	DAM  Djibril A DIALLO 
<u>ENTREPRISE</u>  Papa Ibrahima DIOP 	

2/2

Annexe 3 : Liste des attributaires

N° parcelle	Nom de l'attributaire	Nom du GIE	Superficie attribuée (ha)
P51	MOUHAMED BENJELOUM	GIE Mère Ndathie Ndiolofène	5
P51	OUMAR SALL	Gie Jaroré Alla	10
P28	AISSATOU NDIAYE	Gie Mame Fatim	25
P29	GABOU GUEYE	Gie Touba Xelcom	25
P30	ABOU DIOP	Gie Ramata Thierno	25
P31	AWA NDIAYE	Gie Kennal Borom Touba	25
P32	OUMAR ASTOU LO	GIE Serigne Babacar Sy	25
P33	IBRAHIMA DIOP	Gie Ndiawar diop	25
P34	IBRAHIMA NDIAYE	Gie Lewe	25
P18	ALIOUNE LO	Gie Mame Abdoul Aziz Sy	25
P19	SERIGNE MODOU NDIAYE	Gie Bey Dundé	25
P20	SERIGNE BARA MBACKE	Gie Gawane Tol	25
P50	ARONA FALL	Gie Arona Fall	5
P27	MOMAR DIOP	GIE Taysiroul khassir keur S M Diop	25
P8	HIZBUTT TARQUUIYA	GIE Mourid Sadiq	50
P1	MOUSTAPHA THIerno MBACKE	GIE Warwi	10
P2	MOUHAMED MATAR MBACKE	GIE Entreprise Mamane	10
P3	MBASS HANN	GIE la Paysanne	10
P4	ALY FALL	GIE Mame Mafall	10
P5	THIOUSSO DIALLO	Gie Gorom Aval	10
P6	SOKHNA MBODJ	GIE Serigne A Aziz Sy Dabakh	10
P7	MOUSSA NIANG	Coumba Bang Express	10
P8	MACODOU NDIAYE	Gie Macodou Ndiaye	10
P9	BARA NGOM	GIE Kawsara Wassarane	10
P10	DAOUDA SOW	GIE Thioubalele de Mboudoum	10
P35	ALASSANE DIOP	GIE Abdoulaye Diop de Thioubalele	25
P36	AMADOU NIAMA BA	GIE Rassoulilahi	25
P9	MOR FALL	GIE Pallène Agriculture	50
P4	SERIGNE MBACKE FALL	GIE Taif	50
P5	IBRAHIMA SALL	CNT SARL	50
P6	FALILOU MBACKE	Gie Thieytou	50
P7	LOUMA SARR	Gie Sope Serigne Fallou	50
P47	AHMED DIOP	GIE Moustahinou Bilah	5
P52	CHEIKH SALL	Gie Marème Nar Diop	10
P22	MOUSSA DIOP	Gie Nouma Aly	25
P23	EL HADJ SECK	Gie Seck et Frères	25
P24	ALASSANE GUEYE	Gie Ka Wade	25
P25	MODOU LO	Gie El hadj Malick	25
P26	ADAMA AMADOU DIOP	Gie Yalla Suuren	25
P21	BARA SAMB	Gie Bara Samb	25
P46	KHADY MBAYE (Souleymane Niang)	Gie Ya Mbotou	5

N° parcelle	Nom de l'attributaire	Nom du GIE	Superficie attribuée (ha)
P9	SERIGNE MOUSTAPHA MBACKE	Gie Kennal Borom Touba	25
P10	AIDA MALE	Gie Rabioul al	25
P11	SERIGNE ABDOU KHADRE MBACKE	Gie Serigne Abdou Khadre Mbacké	25
P12	MAME FATY MBACKE	Gie Moumina	25
P13	ADAMA DIENG	Gie Dienguène Walo	25
P14	YVAN BARRY	Gie Emmaus	25
P15	ABDOULAYE SECK	Gie Birama Seck	25
P16	AHMADOU SALL	Gie Bock Ligueye	25
P17	OUSSEYNOU NDIAYE	Gie Natangué	25
P1	MAGUATTE YACINE NDIAYE	GIE Ndiaye et Neveux	5
P2	CHERIF DIENG	GIE Mame Ngoné Faye	5
P3	AISSATA SALL	GIE Femmes Halpular	5
P4	IBNOU NDIAYE	GIE Sope Cherif M Mamoune Aïdara	5
P5	ALIOU NDAO	GIE Sope Nabi	5
P6	SAER DIOP	GIE Gëm Sa Bop	5
P7	ALIOUNE GUEYE	GIE sunu kolaré	5
P8	BAYE NDOUR	Gie Baye Ndour	5
P9	FATOUMATA DANFA	Gie Famille Danfa	5
P10	AMINATA DIOP	GIE Sope Serigne B SY	5
P11	DEMBA DIAW	GIE Nder Walo	5
P12	SAMBA CISSE	GIE Famille Cissé	5
P13	ISSA DIOP NDIAYE	GIE Mame Awa Mbodji	5
P14	MAMADOU BOYE	GIE Saam Sa Goor	5
P15	AHMADOU SOW	GIE Diap Golade	5
P16	NDEYE NGOM	GIE Keur Mbarick Lo	5
P17	DJIBRIL DIONE	GIE Mame Sy Khalifa	5
P18	DJIBY SOW	GIE Thiégne	5
P19	AMINATA LY	GIE Elimane Boubacar	5
P20	ANTA GAYE TALLA	GIE seydou N Tall	5
P21	MOUSSA GUEYE	ETS Guèye	5
P6	OUMAR SOW	GIE Salamatou	25
P7	AMADOU WATT	GIE Foyer Thioubalele	25
P8	ASSANE DIALLO	GIE Tess Tess	25
P48	ABDOU AZIZ KANE	ETS Walo Agrobusiness et Service	5
P49	BIRANE SENE	GIE Sène et Freres	5
P22	BABANA FALL	GIE Babana et Famille	5
P23	FATIBINTA GUEYE	GIE Sope Sokhna Aïcha	5
P24	MADIOP DIOP	GIE Mbissine	5
P25	BALLA NDIAYE FALL	RAS (Diatta)	5
P26	MASSAER DIOUM	Gie M5	5
P27	AIDA LO	Gie Sope Mame Fawade Wellé	5
P18	MARIAMA GAYE	GIE Keur Diaggo	10
P19	MOUSSA SIDIBE	GIE Wakeur Moussa	10
P20	BOUNENA DIEYE	GIE Garab Gui	10

N° parcelle	Nom de l'attributaire	Nom du GIE	Superficie attribuée (ha)
P21	ABLAYE ADAMA DIOP	GIE Dental Dakka	10
P22	OUMAR NDIAYE	GIE Domou Ndeye	10
P23	DAOUDA SOW	GIE Daouda Amadou Sow	10
P24	MIKHAEL WANE	GIE Almamy	10
P25	NDATTE DIEYE	Entreprise de commerce	10
P4	ABABACAR SEYE	GIE BOCK DIOM	25
P5	MAIMOUNA DIEYE	Gie Kennal Borom Touba	25
P42	YATMA DIOP	GIE Guem Yalla	5
P28	NDERY DIAGNE	GIE Mbarack Diagne	5
P29	SACOURA YATMA DIOP	ETS Vetagroservices	5
P30	KHADY DIOP	GIE Diop et Freres	5
P31	YAKHYA KA	GIE Thierno Amadou Tidiane	5
P2	NDEYE WELLE	GIE Mame Fawade Welle	25
P3	MAMADOU NDIAYE	GIE Famille Feu Alioune Ndiaye	25
P26	AISSATA SY	GIE Torro	10
P27	SOLACE DIOP	GIE Papa Malick	10
P28	RABY MBAYE	GIE Rafete Ligueye	10
P29	MOUHAMED DIOP	GIE Brahim Boukchar	10
P30	MODOU NDIAYE	GIE Serigne Babacar	10
P31	OUMAR SAMBA SOW	GIE Sownabé Kanel	10
P32	ABY GUEYE		10
P33	SERIGNE OUMAR BOUSSO	RAS	10
P34	ABOU DIOP	GIE Pathe Aly	10
P43	FARA SECK	GIE Sackou Mougne	5
P1	MASSOGUI GUEYE	GIE Thiawane	25
P35	NDIAYE DIOP	GIE Khadimou Rassoul	10
P36	KALIDOU GUISSÉ	GIE Le LAO	10
P37	SAMODY KA	GIE Famille Amadou Mbaye	10
P38	RAMATTOULAYE DIOP	GIE Djidon Diral	10
P39	OUSMANE KA	GIE Savoigne Peul I	10
P40	SOULEYMANE DIOP	GIE Famille Traoré	10
P41	NAFISSATOU CAMARA	GIE El Hadji Matar Gaye	10
P42	RABAH DIOP	GIE Rabah DIOP	10
P43	MOUSTAPHA NDAO	GIE Ndao Sante Yalla	10
P44	KHADIATA RACINE SALL	Gie Khardiata Racine Sall	5
P44	ABDOULAYE DIOP	E.I Abdoulaye DIOP	10
P45	SERIGNE ABASS BEYE	GIE Dieumbalal Daradji	10
P46	THIERNO KA	Gie Ouro Idy Samba Diallo	10
P47	AMEDINE KA	GIE Aynabé	10
P48	ABDOU KHADRE DIACK	GIE Madiack Asta	10
P49	SERIGNE MBOUSSOBE BOUSSO	ETS Tawfekh Bousso	10
P50	CHEIKH AHMADOU BAMBA NDAO	GIE Khitmatoul Khadim	10
P45	MALICK GUEYE	GIE Wakeur Sop Nabi	5

N° parcelle	Nom de l'attributaire	Nom du GIE	Superficie attribuée (ha)
P11	KHADIATA ALIOU SY	GIE Elimane Hamat	10
P12	MOUHAMADOU GAYE	GIE SAGIVAL	10
P13	BIRAME DIOP	GIE Keur Mamour	10
P14	SAFIETOU MALE	GIE YA Salamou Khawlane	10
P15	SERIGNE MOUHAMADANE MBOUP	GIE Matlaboul Fawzaïni Action et développement	10
P16	OUSMANE DIOP	GIE Maïmouna Der	10
P17	SOULEYMANE NIANG	GIE Niang et Freres	10
P32	NDEYE MAGATTE FALL	GIE Mbissine	5
P33	MBAYE LO	Gie Mbaye Lo	5
P34	MOUSTAPHA LO	Gie Serigne Cheikh Sy	5
P35	CHEIKH MBODJ	GIE Mboja Fara Balki	5
P36	AMADOU GAYE	GIE Assane Bou Amina	5
P37	DAME DIAGNE	GIE Niiax Diarignou	5
P38	DJIBY KA	GIE Keur Assane Agro	5
P39	MOUSSA MBAYE	GIE Yalla Yana	5
P40	SIDY MOUHAMED NDOUR		5
P41	SATA DIOP	GIE Sandiery Diop	5
P37	MODOU DIAW		25
P39	SERIGNE MODOU NDIAYE		25
P45	CHEIKH TIDIANE DIAW		25
P44	BALLA NDIAYE		25
P41	MAMADOU FALILOU NDAO		25
P38	FABINETA DIOP		25
P46	MOUHAMADOU BACHIR MBACKE		25
P43	MAMADOU DIALLO		25
P40	DIOUMA FAYE		25
P42	KHADY BOUSSO		25

Annexe 4 : Plan d'aménagement du 3PRD